



Monlési, ferme et habitation.
Façade sud.

MONLÉSI PURY ET JOLIMONT AU VAL-DE-TRAVERS

Que l'on grimpe en zigzag à Monlési par les bois en partant de Boveresse dont le clocher finit par disparaître dans le val, que l'on y accède par le nord en quittant les Sagnettes, que l'on y vienne des combes et plateaux tourmentés des Cœubles, de la Petite-Charbonnière ou de la Scie-à-Vent, que l'on s'en approche du Crêt des Allemands par les Grands-Prés en laissant à main droite la Croix et la Rosière, que l'on y parvienne de La Roche, de Chez-Bordon, du Chablais ou de Jolimont, l'on est toujours surpris de l'imprévu qu'offre, dans ces hauts pâturages d'herbe drue, la posture de cette maison charmante qui, sur son belvédère de verdure, s'est blottie dans l'anse d'un crêt, à l'abri des coups de vent, ayant en face d'elle, au midi, l'horizon qui s'étire du Chasseron au Creux-du-Van.

Dans sa rugueuse sauvagerie montagnarde, dans son mystérieux isolement, ce pays perdu — au grand air vivifiant — n'a-t-il pas mille façons d'aimer et de séduire qu'il faut qu'on lui rende ?

Fondateurs d'un domaine. La première fois que la charge de *Receveur du Vauxtravers* échoit à un Pury, c'est à Samuel de Pury, vers 1658. Cet événement marque l'origine de l'intérêt pris à cette région par ce personnage, conseiller de ville, gendre du baron de Lignières, le chancelier Jean Hory. Ses quelques acquisitions de terres par Pury constituent l'embryon auquel d'autres viennent se greffer. Vers 1680, Daniel de Pury, allié Bullot, à son tour *Receveur du Vauxtravers* — fils unique du précédent, bien qu'ayant six sœurs dont l'une, épouse de Jonas Boyve, l'auteur des *Annales* — réunit petit à petit, exemple que va suivre

son propre fils aîné, Samuel de Pury le «Grand Conseiller», de nombreux «morcel» de forêts et de prés. Ce dernier a l'intention — manifeste cette fois — de créer un domaine au faite de crêts où flamberont, par-dessus les vagues d'une mer de pâturages, de fabuleux couchers de soleil d'ocre et d'or. A ce moment-là, ce lot de terrains ne s'appelle point déjà *Monlési*. Il porte encore le nom de *La Loue, La Louve* ou *Louva*.

Ne convient-il pas d'abord de situer ces deux lointains personnages à qui revient l'initiative de réunir de petits territoires recouvrant encore aujourd'hui — exploités par deux fermiers — pas moins de cent hectares? D'où viennent Daniel de Pury-Bullot et son fils, Samuel, le «Grand Conseiller», demeuré célibataire? Leur famille — du terroir — se fait tôt une place honorable dans l'histoire neuchâteloise. *Pueri* en bas



« Jehan Pury de Rive 1601 »

Portrait à l'huile. Identité très douteuse.
Propriété de M. Antoine de Pury, à Neuchâtel.

latin signifiait «homme d'armes». Les Pury — dont le nom s'écrit jadis aussi Purry, Purri, Pory, Porry, etc. — remontent probablement à une souche mentionnée à Chézard-Saint-Martin, au milieu du XIV^e siècle. Il s'agit vraisemblablement d'expulsés de Bonneville. Etablis aussi à Neuchâtel, ils y sont cités comme bourgeois dès cette époque.

A partir du XVI^e siècle, la famille se divise en plusieurs branches dont on peut à peu près suivre les rameaux. Celle qui nous intéresse ici est la branche appelée assez récemment, par erreur, du *Chevalier Jean*, personnage problématique malgré l'existence d'un portrait à l'huile — douteux — que nous reproduisons par curiosité et qui porte une inscription fantaisiste — semble-t-il : « Jehan Pury de Rive 1601 ». Dès 1820, cette lignée, qui, en chair et en os, a pris consistance depuis longtemps, constituera la *branche aînée survivante*, alors qu'une primitive branche aînée se sera éteinte. On distingue aujourd'hui l'actuelle branche aînée, de la cadette, dite de Corcelles ou du capitaine Jonas, encore vigoureuse qui, comme la précédente, remonte aux Pury de Rive; Rive rappelle simplement un point d'habitation au bord de notre lac.

Origines et distinctions. La branche aînée, colonne vertébrale — si l'on peut dire — de cette chronique, remonte en tout cas à Pierre de Pury, capitaine au service de France, puis conseiller à Neuchâtel, dont le fils, Samuel de Pury, né en 1603, décédé en 1677, également officier en France puis receveur du Vauxtravers, a épousé en 1640 Béatrix, fille de Jean Hory, baron de Lignières. Ce Samuel de Pury est le père de Daniel de Pury, allié Bullot, le grand-père de Samuel, le «Grand Conseiller», l'arrière-grand-père du colonel Abram de Pury.

Il existe deux rameaux de cette lignée-là, issus des fils du colonel et conseiller d'Etat Abram de Pury, dont il sera question. James de Pury, négociant au Brésil, donateur de sa villa de Saint-Nicolas pour le Musée ethnographique, ainsi que Philippe de Pury-Wavre appartenaient à ce tronc. C'est dans cette branche aînée

— distincte de la cadette, signalée déjà, à laquelle se rattachent en revanche M. le ministre Arthur de Pury, MM. les banquiers Robert et Paul de Pury, distincte aussi des Pury du *Singe éteints*, ou de la tige de David de Purry, banquier à Lisbonne, bienfaiteur de Neuchâtel — que se classent donc les fondateurs du domaine de la Louve. *Daniel* et son fils *Samuel* constituent, en somme, la clé d'une chronique sur Monlési. Qui sont-ils ?

Daniel de Pury-Bullot est docteur ès lois de la faculté d'Orléans. Devenu conseiller d'Etat et procureur général, il est d'abord destitué par Marie de Nemours. C'est un contiste notoire, auteur de volumineux mémoires non signés, mais publiés en faveur des droits du prince de Conti sur notre souveraineté. Certes, la fortune des Pury eût été plus rapide à Neuchâtel si la cause des Conti eût triomphé ! Le décès, en 1707, de la duchesse de Nemours, suivi de la dévolution du pays à la Prusse, bouleverse de nouveau notre destin national. Daniel de Pury — attaché, avant tout, à la terre de ses aïeux — aiguille ses



Isabelle Bullot, allée de Pury.
Peinte par Guillebaud en 1696.



Daniel de Pury, allié Isabelle Bullot
(1642-1717).

Receveur du Vauxtravers,
maire de la Côte, conseiller d'Etat.
Peint par Guillebaud en 1695.

quatre fils sur le chemin sacré qu'impose, malgré les impondérables, un primordial dévouement à l'Etat. Normale détermination. En 1709, Frédéric I^{er} lui octroie, à son tour, des lettres de noblesse, ainsi qu'à ses fils. Ces fils sont *Samuel*, l'aîné, qui nous intéresse, Abram — père du colonel *Abram*, ami de Rousseau — Louis allié Bergeon puis Tribolet, et Daniel, fondateur d'une caisse de famille.

Tandis qu'un Pury était déjà anobli en 1651 par Henri II d'Orléans-Longueville, et que suivirent plus tard les brevets décernés par la Prusse, l'on ne peut tenir compte des mentions diverses qui furent faites de lettres royales octroyées en 1589 après la bataille d'Arques au *Chevalier Jean*, personnage fictif.

Après que divers Pury eurent eu comme écu le Singe d'une enseigne d'auberge — d'abord simple support — tenant en main, mousquet, cor, épée, plume, buire, rose, miroir, fleur de lys, ou blason de gueules au chevron d'or avec coquilles d'argent et molette — les armes concédées en revanche en 1709 sont : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux coquilles de Saint-Jacques d'argent et d'une molette du même au chef d'argent chargé d'une aigle issante de sable becquée d'or lampassée de gueules*. Plus tard, des confirmations de noblesse relèvent, au profit de la branche aînée, le titre de baron, qui se fût éteint.

Si l'on voit que les Pury jouent tôt un rôle important dans nos annales, l'on constatera plus loin que, par leurs talents, leur travail, leur droiture et leur libéralisme, ils se montrent dévoués *d'abord* au peuple, à la communauté, à leur chère patrie régionale.

Qui est Samuel de Pury, fils aîné de Daniel, auquel passe à la mort de ce dernier, en 1717, le domaine de la Louve sur lequel n'existe encore aucune « maison » digne de ce nom ?



*Samuel de Pury dit le « Grand Conseiller »
(1675-1752).*

Chambellan du prince de Conti, conseiller d'ambassade, président du Conseil d'Etat.

Samuel de Pury, fils de Daniel — et d'Isabelle Bulloz, peinte en 1696 en haute coiffure, robe noire, ruban et médaillon au cou — à son tour docteur en droit mais de l'Université de Bâle, chambellan du prince de Conti, commence par seconder également celui-ci de sa plume et de ses conseils dans la poursuite, en 1707, de ses prétentions sur Neuchâtel. Sa carrière s'oriente donc différemment lorsque est rendue la fameuse sentence du 3 novembre. Conti, après son échec, engage Samuel de Pury à offrir ses services à Frédéric I^{er}; Metternich ne tarde pas à les utiliser. Après 1709, la politique que les conjonctures du moment dictent à Samuel de Pury est toute de neutralité. Son zèle le pousse même à faire reconnaître la neutralité de Neuchâtel dans les traités d'alliance entre la France et le Corps helvétique. Conseiller d'ambassade

à Zurich en 1707, il assiste aux Diètes de Baden, d'Aarau l'année suivante, puis au traité de Baden en 1714. Accueilli à Versailles à la Cour, en 1715, il appuie le baron de Kniphausen dans de nouvelles négociations. Ses talents engagent Berlin à lui offrir — avec le poste de ministre de Prusse à Paris — le titre de baron, que sa modestie lui fait décliner.

On attribua d'abord à Samuel de Pury l'invention de la découverte de l'apocryphe *Chronique des Chanoines de Neuchâtel* et sa rédaction. Ses *mémoires*, inédits, seraient-ils dus plutôt à la plume de son neveu qui hérita de ses papiers, de ses biens et du domaine où nous allons nous arrêter? On croit avoir résolu le problème. Et s'il ne l'était pas complètement?

Comme Samuel de Pury est toujours célibataire et sans descendance à sa mort en 1752, le domaine de la Louve qu'il a contribué à constituer passe à son neveu, Abram de Pury, allié Julie-Régine de Chambrier-Travanet.

Abram de Pury va devenir l'un des magistrats et l'une des figures neuchâtelaises les plus intéressantes et les plus curieuses, non seulement par tout ce que l'on sait de lui, mais par ce qu'il s'arrange à nous laisser ignorer. Né le 24 juin 1724, fils d'Abram de Pury et de Marie-Dorothée de Chambrier, c'est lui qui choisit ce lieu, ce site perdu de la Louve, éloigné du reste du monde, pour y construire, en 1755, au milieu de terres — qu'il agrandit encore — une assez vaste maison moitié ferme, moitié habitation de maître, qu'il appelle parfois « chaumière », mais qu'il baptise d'un nom emprunté à notre patois charmant, *Monlési*, Monlésy, Mon Lesi, c'est-à-dire *Mon Loisir*.

Il écrit à ce sujet : « Cette maison que j'avais fait bâtir en 1755 et qu'un fatal incendie consuma de fond en comble en 1799 avec tout ce que contenait la partie qui formoit mon logement a été reconstruite par des ouvriers intelligens, mais si dispendieusement, que je tâche d'oublier moi-même mon énorme dépense ; on me la pardonnera peut-être si on fait attention que depuis 44 ans, je passe l'été dans cette solitude champêtre que mon petit orgueil se plaît à regarder comme mon ouvrage et où je trouve mon plaisir et ma santé en m'adonnant aux travaux les plus rustiques. »

Tandis que la « Vacherie » assise à 1200 mètres, non loin d'un belvédère unique en face du bec du Chasseron — l'une des autres fermes du domaine, qui également brûla plus tard et qu'il fallut reconstruire aussi — était désignée sous le nom de « maison du haut », Monlési, si perché qu'il fût à 1072 mètres, est volontiers appelé par ses familiers « maison du bas ». Dans la ferme de Monlési s'engouffrent, certaines années, jusqu'à 85 chars de foin ! De véritables dynasties de fermiers tiendront longtemps avec soin, bétail, terres, pâturages et bois. Les premiers d'entre eux sont judicieusement formés, moulés et conseillés par cet étrange colonel qui en sait cent fois plus qu'eux, paye de sa personne, met la main à la pâte et déconcerte plus tard l'historien par son érudition inépuisable, son bagage étonnant de connaissances spéciales et générales. C'est là un ancien officier au service de Sardaigne. Assez grièvement blessé au siège de Coni en 1744, c'est au pays que désormais il prendra de nouveaux grades.

Chaumière peu banale. On serait tenté de croire, au vu d'un manuscrit de la main du colonel, daté de 1769, sur lequel nous reviendrons à propos d'économie forestière — manuscrit dans lequel Pury appelle précisément sa maison de Monlési une chaumière — que la construction primitive érigée

en 1755, détruite par le feu en février 1799 et que connut donc Jean-Jacques Rousseau, fut un édifice montagnard, de bois, fort rustique, peut-être recouvert de chaume ou bardé de « tavillons », édifice fort différent de celui qui lui succède en 1799. Il n'en est rien. S'il eût été plausible que le toit de la première maison ait été de chaume, ce dont nous doutons fort, il paraît certain que la nouvelle bâtisse — intérieurement par le détail, extérieurement par son architecture — est en tous points semblable à la précédente. C'est sans doute, soit dans l'intention de donner le change, soit peut-être aussi par « goût du champêtre » mis à la mode par Jean-Jacques, que Pury qualifie de chaumière une assez lourde et vaste construction de pierre ! Selon une tradition orale, la chambre de Rousseau de la maison primitive a repris sa place dans la maison réédifiée en 1799 sur le modèle de l'ancienne. Comme toute une liasse de papiers de famille, groupés à Monlési pendant la Révolution, y furent détruits par l'incendie de 1799, le colonel tint dès lors ses papiers, en ville, à l'abri de semblable dévastation.

Aucun luxe dans cette maison de montagne où la cuisine — aujourd'hui comme hier — sert d'antichambre dallée d'énormes pierres ! Le gros rectangle de maçonnerie sur lequel s'enchevêtrent les poutres d'une fabuleuse charpente encapuchonnée sous un couvert habitué à des tonnes de neige, ne présente pas d'extraordinaire particularité. Classiquement, le bâtiment est divisé en deux corps, d'une part maison de ferme, écurie et grange où toute une compagnie dormirait dans le foin, d'autre part, habitation d'été réservée au propriétaire. La façade brisée, à l'est, est pourvue d'un gigantesque auvent de bois dont l'arc accueille le visiteur, semblant dire : « Entre vite ; tu seras très bien ici. » Cette bizarre « chaumière » contient — au-dessus des pièces du rez-de-chaussée — pas moins de onze chambres d'amis !

Ce n'est point en traîneau, par froids glacials et frimas désertiques, qu'il faut grimper dans cette métairie. C'est durant les étés brûlants que vous y recez, dans la fraîcheur, tout un âpre décor de verdure et de poésie. Si les lieux auxquels nous sommes attachés ont, pour chacun de nous, une valeur personnelle, celui-ci n'acquiert-il pas un intérêt général par les souvenirs d'antan qui s'y rattachent ?

Rousseau apprivoisé. Les séjours que fait, sous ce toit, l'homme étrange, et cependant si sympathique, qu'était Jean-Jacques, ne confèrent-ils pas à cette maison un prix particulier ? Ce promeneur solitaire, ce marcheur passionné, qui parcourt jadis des milliers de lieues à pied — et que critique de maussades culs-de-plomb qui ne surent jamais vider leur fauteuil — arrive, comme l'on sait, d'Yverdon à Môtiers, en 1762. Il s'y installe dans la petite maison de M^{me} Boy de la Tour. Celui qui — peu de temps après — écrit à M. de Luxembourg : « La politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre soi-même ; la politesse neuchâteloise est de gêner soi-même et les autres » devait, certes, imposer d'avance à ceux qui connaissaient son caractère — et désiraient le rencontrer — une tactique subtile ! Elle consiste surtout à ne point insister et même feindre une certaine indifférence dans le désir exprimé de nouer des relations. Jean-Jacques — à une lettre du 9 septembre 1762 de François-Louis Gaudot qui lui écrit : « Je suis lieutenant-colonel en Hollande, mais traitez moi comme je vous traite » — répond en des termes fort connus — publiés déjà — mais que même Fritz Berthoud crut par erreur avoir été destinés au colonel Abram de Pury :

« Votre franchise avec moi mérite que je vous la rende, et vous consentez de



Colonel Abram de Pury (1724-1807).

Président du Conseil d'Etat,
constructeur de Monlési. Grand ami
de Jean-Jacques Rousseau.

sauvage à faire là divers séjours. Sa chambre — lui demeure réservée. C'est une pièce retirée, sans grand jour, à unique fenêtre donnant derrière la maison sur un talus de buissons tout proche! La femme du colonel est la fille du trésorier général, conseiller d'Etat et chambellan du roi, Josué de Chambrier et de Jeanne-Henriette de Cabrol, pétillante de vivacité, extrêmement cultivée, gaie et distinguée. Mme de Pury tient de sa mère sa nature enjouée et ne contribue pas peu à retenir Jean-Jacques. Dans les yeux charmeurs de cette maîtresse de céans, hôtesse idéale et ravissante, paraît encore briller le soleil radieux des seigneuries de la Roque de Travanet et de Saint-Pierre de Trévisy de Vestric-en-Languedoc! On voit ici l'épouse d'Abram de Pury, en élégante robe de velours bleu galonné d'argent, au corsage ouvert blanc et rose.

Rousseau apprécie si fort la femme exquise d'Abram de Pury, qu'il lui écrit : « Nous prendrons, si vous voulez, madame pour juge, et nous ferons ce qu'elle déci-

si bonne grâce *que je ne vous réponde pas; que je ne puis trop tôt vous répondre, car si jamais j'étais tenté d'abuser de la liberté, ce serait bien moins de celle qu'on me laisse que de celle qu'on veut m'ôter. Vous êtes lieutenant-colonel, monsieur, j'en suis fort aise, mais fussiez-vous prince et qui plus est, laboureur, comme je n'ai qu'un ton avec tout le monde, je n'en prendrais pas un autre avec vous. »*

Ces propos, qualifiés d'« oursons » par Fritz Berthoud, dans *Jean-Jacques Rousseau au Val-de-Travers* ne s'adressaient pas à Pury. Nous ne les rappelons que pour marquer la diplomatie à laquelle recouraient ceux qui s'approchaient de Jean-Jacques.

Il est clair que ce n'est pas la société neuchâteloise de l'époque qui attire celui-ci à Monlési. C'est — avec la botanique et le Jura — le couple fort attachant de Pury et de sa femme qui incite cet impénitent



*Julie-Régine de Pury
née de Chambrier-Travanet
(1729-1791).*

Portrait à l'huile.

Galerie de la famille Pury, à Neuchâtel.

dera. » Une autre fois, n'envoie-t-il pas ses respects à la « belle cavalière » ?

A Monlési, tout est du goût de Rousseau. De longues et magnifiques journées ne s'y passent-elles pas dans une atmosphère lumineuse, paisible, baignée d'air pur ? Les jours ne coulent-ils pas en causeries sérieuses ou légères, en promenades au Signal-des-Français, à la Vacherie, sur ces croupes de hautes terres émouvantes d'où l'on voit se fondre, en remous verdoyants, d'innombrables crêts, de vastes pâturages piqués d'habitations perdues ? Quel charme a cette vue plongeante sur ces fermes éparpillées en tout sens dans la menue broderie de fils blancs que paraît être au loin ce réseau de murets ménageant passages à chicanes, à tourniquet, à « clédar » de poutres rondes, superposées, qui se glissent de côté — que le dernier qui passe refermera !

La cordiale hospitalité de Monlési, la simplicité de manière de ses hôtes, séduisent à tel point Rousseau que, de 1762 à 1765, il y revient souvent. Les lieux lui deviennent familiers. Il baptise *Combe des ris et des jeux* le joli vallon voisin — qui conservera ce nom — où le dimanche, dissimulé dans la forêt, il assiste aux ébats de la jeunesse des environs. C'est lui qui appelle *Salon des philosophes* une petite combe près de la maison, surplombant le Mont-de-Boveresse — où installés en groupe, l'on devise et disserte à l'envi. Dans la bonne humeur et la joie générale, l'on désigne encore *Banc des moqueurs* ce relais de promeneurs qui s'en vont jusqu'au *Pré de la Gadrille (Galerie)* d'où l'on jouit — sur une terrasse — d'un magnifique panorama. Au couchant, prend le nom de *Salon du bois*, une esplanade où l'on place deux bancs de pierre propices à la conversation, aux collations en plein air sous des hêtres se hissant vers le ciel comme colonnes d'un temple !

Jean-Jacques, qui ne craint pas le dépaysement, ne dédaigne point non plus de prendre en main bêche, serpe et râteau. Il travaille avec ses amis à établir aux alentours sentiers agréables. Il aide à planter ce qu'on appelle *l'Avenue du Colonel*, cette allée de sapins et de hêtres alternés qui se devine encore dans le bois. Rousseau mettrait-il en pratique son conseil « Soyons nos serviteurs si nous voulons être nos maîtres » ? C'est à ce moment aussi que Pury sème de bouquets de hêtres sa colline à l'est de la combe, métamorphosée depuis en bois de belle vènué !

Le fils aîné du colonel, Charles-Albert de Pury, né en 1752, âgé alors d'une quinzaine d'années — à la porte duquel heurte souvent Jean-Jacques, de grand matin — l'accompagne dans ses escapades. On herbörise, tandis que toute la maisonnée dort encore d'un profond sommeil. Quelles diversions de choix pour notre philosophe qui échappe ainsi au harcèlement d'une véritable procession de curieux et d'importuns venus le voir à Môtiers où l'auberge des Six-Communes est pleine à craquer ! C'est le moment où les lettres lui arrivent par « ballots ». Il abandonne à la poste celles dont il ne connaît pas l'auteur.

A Monlési, Rousseau compte parmi ses commensaux, un oncle du colonel — second Daniel de Pury — né en 1686, fondateur d'une caisse de famille, âgé de 76 ans. On le voit ici peint par Gardelle en 1729, en cuirasse, pourpoint rouge et perruque poudrée. C'est un ancien officier au service de France, fermement attaché à la religion. En 1752, n'a-t-il pas publié à Neuchâtel une étude visant les encyclopédistes : *Pensées pour ou contre les écrivains mécréants ?* N'ayant pas résisté à l'ascendant que l'auteur d'*Emile* a sur tous, il adresse à Jean-Jacques, en décembre 1762, une lettre anonyme que lui remet Jonas Jéquier, de Fleurier. Cette lettre est accompagnée d'un écrit de M. Denyse, professeur à l'Université de Paris : *La vérité de la*

religion chrétienne. Sans doute, Rousseau devine-t-il d'où vient cet envoi non signé? Il répond en effet de Môtiers, le 30 décembre: « Je n'aime ni n'estime les lettres anonymes et je n'y réponds jamais mais j'ai cru, Monsieur, vous devoir une exception par respect pour votre âge et pour votre zèle. » Il ajoute: « Je n'ai point de satisfaction à faire au christianisme, parce que je ne l'ai point offensé. Aussi, je n'ai que faire du livre de M. Denyse! Daniel de Pury, bien qu'agé, ne se décourage guère. Il dédie à Jean-Jacques deux autres mémoires, sorte de sermons animés d'intentions louables devant redresser erreurs d'opinions, et contenant, en vingt-quatre points, l'énoncé des moyens physiques de se bien porter. Jean-Jacques réplique non sans esprit, qu'étant conformé par le corps, ainsi que par la tête, si différemment des autres hommes, tout ce qui les soulage lui nuit! « Je ne puis tirer de vos instructions, Monsieur, d'autre bien que la preuve de vos bontés pour moi! » La tenacité de Daniel de Pury résiste à toute épreuve. Rousseau, qui restera toujours en bons termes avec ce contradicteur rencontré à Monlési, recevra, de lui encore, une dernière lettre, le 4 avril 1765: Elle l'engage en vain à ne point quitter notre région, alors qu'après trois ans passés parmi nous, sa cervelle roule déjà de multiples projets de déplacement...

Jean-Jacques qui, à Môtiers, fend du bois, des heures durant — prétendument pour mieux dormir la nuit — dort en revanche comme un loir, sur les hauteurs du Jura! Il s'y lie avec d'Escherny et Pierre-Alexandre DuPeyrou. Douze ans déjà avant l'arrivée de Rousseau dans nos régions, le colonel Pury a donc épousé Julie-Régine de Chambrier, charmante et spirituelle. Celle-ci lui donne trois enfants, une fille, Henriette-Dorothee — qui deviendra M^{me} DuPeyrou — deux fils, l'aîné

Charles-Albert — celui qui herborise de grand matin avec Jean-Jacques — et Alexandre, né en 1760, qui a cinq ans lorsque Rousseau quitte le Val-de-Travers, victime des persécutions du pasteur de Môtiers. Jean-Jacques voit aussi, à Monlési, le Dr d'Ivernois qui l'initie à la botanique. Il y rencontre le frère aîné du colonel Pury — Charles-Albert de Pury-Quinche, ainsi que leur sœur, Marie-Isabelle, femme du conseiller d'Etat Georges de Montmollin.

Pury-Quinche, frère du colonel, poète à ses heures, paraît — à l'encontre d'oncle Daniel! — s'être abstenu de prendre Jean-Jacques comme point de mire de ses écrits. Le *Journal helvétique* avait cependant publié déjà des morceaux dus à sa plume, dont une *Apologie des Suisses*, réfutation des *Lettres chinoises*. Pury-Quinche n'aime pas les plaisantins. Il n'admet point — comme les *Lettres chinoises* l'expliquent — qu'un médecin propose, pour endormir les malades, de se servir de *poésies* au lieu



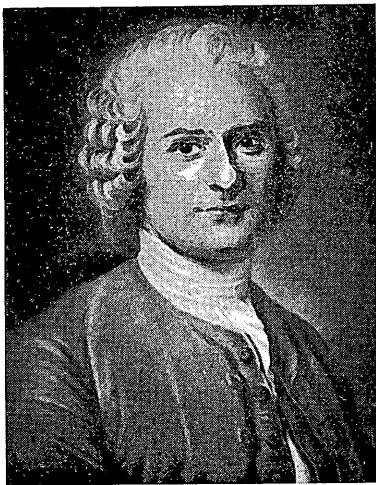
Daniel de Pury (1686-1769).

Correspondant de Rousseau, oncle du colonel Abram de Pury de Monlési, fondateur d'une caisse de famille.

Peint par Gardelle en 1729.

d'opium. Avec énergie, il répudie la recette selon laquelle quatre vers d'un poète de *Neuchâtel* valent trois grains de cette drogue ! Cet écrivain viril — qui n'eut qu'une fille, mariée deux fois Chambrier — ancien officier en France, puis membre du Conseil des Quarante, avoyer des Mousquetaires et des Fusiliers, prit part à diverses polémiques. En 1761 et 1762, ses *Mémoires* ont défendu la Vénérable Classe. Il a répliqué au colonel Ferdinand Ostervald, petitpierriste notoire, en conflit avec elle à propos de la non-éternité des peines de l'enfer. Ce poète, d'imagination fertile, aurait-il peut-être plus écrit qu'on ne le croit ?... Son portrait et celui de Suzanne-Marie Quinche, en corsage vert foncé brodé d'or et manteau rouge, sont conservés dans la galerie de la famille Pury.

C'est l'époque où le plus savant nomenclateur de plantes, Gagnebin, de la Ferrière — dont la tête emmagasine quinze mille noms de végétaux — est aux gages, à douze livres par jour, d'une fameuse troupe d'excursionnistes ! En font partie Jean-Jacques, d'excellente humeur, chargé, en course, de la discipline du corps ; le colonel Pury, à l'esprit très mobile, de mœurs austères, caustique et plein de bonhomie, ouvrant la marche en éclaireur, porteur d'une boussole ; DuPeyrou, responsable des herbiers, épicurien, ami sûr, d'une vaste culture ; d'Escherny sifflant des menuets, fonctionnant comme fourrier, le plus adroit à allumer le feu et à faire le café ; Clerc enfin, assumant la charge de pourvoyeur et qui tient par la corde une mule bien ferrée, portant provisions, couvertures pour la nuit, cantine fournie, gibier rôti, pâtés, volaille de choix. Où logera-t-on ? — Personne ne le sait ! Bande de joyeux amis, qui découvre les sommets, monte au Chasseron, suit les hauteurs de crêtes capricieuses, s'arrête pour bivouaquer, passe la nuit dans le foin sans se dévêtir, au hasard des fermes. On déjeune au réveil en « plantant sa cuiller qui se tient debout dans la crème ! »



Jean-Jacques Rousseau

au Val-de-Travers, de 1762 à 1765.
Pastel de La Tour, donné par l'artiste
à Jean-Jacques qui l'offrit ensuite au
maréchal de Luxembourg.

Tandis que l'Europe, haletante, tourne fiévreusement les pages d'écrits qui l'entretiennent de ses infirmités, souffrances, persécutions, insomnies, Jean-Jacques, l'homme le plus joyeux du monde, l'esprit exempt de tout souci, gambade dans le pâturage. Heureux et content à souhait, il saute les murs et dévore d'un appétit de loup tout ce qui se présente à sa dent ! Lors d'un réveil, sorti du foin, chacun se débarbouillant à la fontaine, on se demande : « Avez-vous bien dormi ? » Rousseau — songeant sans doute soudain... à ses pauvres lecteurs — répond : « Pour moi, je ne dors jamais ! » Pury l'arrête : « Par Dieu ! Monsieur, vous m'étonnez, je vous ai entendu ronfler toute la nuit ; c'est moi qui n'ai pas fermé l'œil ! »

On explore ensemble le Creux-du-Van et les gorges de l'Areuse. Quelquefois, la pluie surprend cette cohorte de gais compagnons. Rousseau — qui chaque printemps rapprend les termes de botanique oubliés l'hiver — ranimant en France d'ineffables souvenirs, écrira

de bon cœur, quelques années après, à DuPeyrou : « Il me semble que, *malgré la pluie*, nous n'étions point maussades à Brot, ni les uns ni les autres? » Mais, l'auteur du *Contrat* n'est point déjà parti. Gardons-le quelques instants encore parmi nous.

Pury soutient Jean-Jacques. Ce serait sortir de notre sujet que de traiter ici, après d'autres, les démêlés que Rousseau eut à Môtiers avec le pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin, homme flottant, qui fut, non sans raisons, fort mal arrangé dans l'affaire qui eut comme origine la participation du philosophe à la sainte cène. Qui donc, en l'occurrence, défendra cet infatigable promeneur, chantant même, en compagnie de d'Escherny — avec le plus grand sérieux — des duos sur les bords de l'Areuse, au clair de lune? Que veut-on à ce particulier qui vit tranquillement chez nous du produit de l'*Héloïse* et de l'*Emile*, augmenté de celui du *Dictionnaire de musique*, le tout, à son dire, n'étant « comme rien pour un homme sur qui les quidams et les gueux viennent nécessairement fondre comme les étourneaux? » Pourquoi tant s'émouvoir des *Lettres de la Montagne*, écrites chez nous, imprimées chez Fauche, interdites d'abord à Berne, à Genève, sur lesquelles — avec une édition générale de ses écrits — Rousseau fonde la paix de son avenir et l'honneur de son nom? Le schisme récent — créé par le pasteur F.-O. Petitpierre préconisant... généreusement la rémission de tous les péchés, contre l'avis de timorés — allait nuire à l'ambiance dans laquelle Jean-Jacques se mouvait. Le colonel Pury lui écrit à Môtiers : « Il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous paraître empoisonné. S'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous en compagnie d'un vrai pasteur, point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte et au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. DuPeyrou m'a dit qu'il vous avait écrit là-dessus en vous proposant notre secours corporel pour le déménagement. Nous sommes à vos ordres et au moindre signe nous volerons à vous! » Le pasteur de Couvet, auquel Pury fait allusion, est Simon Petitpierre, frère de Ferdinand-Olivier. Et l'on sait que Rousseau vient d'être reçu en grande pompe citoyen de Couvet!

Pourquoi en vouloir à Jean-Jacques? Dans ses *Lettres de la Montagne* — réplique aux *Lettres de la Campagne*, du procureur-général Tronchin — ne veut-il pas prouver qu'en ayant exprimé avec respect les quelques objections qu'offre le christianisme, il s'est bien gardé d'en ébranler la base? Ne veut-il pas prouver qu'à Genève l'on a violé les lois de la République et ses droits de citoyen en condamnant l'*Emile*? N'est-ce pas aussi cet ami de Monlési et de Cressier, DuPeyrou, gendre de Pury, qui lui écrit : « Ah, Monsieur, toujours Rousseau, toujours le même! Je viens de dévorer vos *Lettres de la Montagne*, je veux les relire, les étudier et les regarder comme l'antidote de l'incrédulité et le vrai commentaire de l'évangile »? Plus chaudement que jamais — le colonel Abram de Pury, cet extraordinaire chaumier de la « Chaumière » — s'abstient de... chômer! A Monlési, hors Monlési, il prend avec DuPeyrou et le maréchal Keith, le parti de Rousseau contre Montmollin auquel il coupe la retraite et dont les manœuvres ne pourront dès lors aboutir à l'excommunication. Lettres et pamphlets de cette joute, publiés alors, se retrouvent encore à la Bibliothèque de la ville. Le clergé ne peut même pas approuver Montmollin. L'attitude de celui-ci est, sans le moindre doute, facteur essentiel des jugements peu flatteurs — et mal-



Pierre-Alexandre DuPeyrou
(1729-1794).

Constructeur de l'hôtel DuPeyrou, gendre
du colonel Abram de Pury de Monlési.

chronique dans *Patrie neuchâteloise*, tome I. On n'ignore pas non plus le rôle joué par DuPeyrou — avec Moultoy et Girardin — dans la publication des œuvres complètes de Rousseau après sa mort, en 1778.

Peu après son départ du Val-de-Travers, Jean-Jacques écrira à Pury, de Strasbourg et de Trie : « Des mains des théologiens, me voilà passé dans celles des comédiens ; c'est à peu près la même chose, excepté que ces derniers, quoique mauvais, jouent encore mieux leur rôle, et ne font point massacrer les gens. — Où est-il donc ce bon colonel ? Pourquoi déjà si loin ? Que ne puis-je encore l'embrasser à mon aise pour le bon et grand bien qu'il m'a fait ? »

**Un défenseur
des droits du peuple
qui ne transige pas.**

Le colonel Abram de Pury, personnalité sympathique et des plus attachantes, mérite que l'on consacre à sa biographie un ouvrage entier. Il le mérite cent fois plus que d'autres auxquels on fit cet honneur. Bornons-nous ici à placer l'homme dans le cadre de la lignée des propriétaires de Monlési, se greffant sur l'histoire du domaine. Ce serait cependant commettre une omission que de ne point rappeler, en passant, le rôle tenu par lui en 1766 — l'année qui suivit celle du départ de Rousseau — dans les fameux événements politiques qui accompagnèrent l'établissement des fermes en remplacement de régie, abri et vente. Pury, à l'esprit ouvert et libéral, trouvant fondées les réclamations des bourgeoisies et communautés contre ce changement dans la forme de perception des revenus du prince, les soutient dans une séance houleuse et mémorable, en Conseil d'Etat, avec deux autres collègues, son beau-frère Georges de Montmollin, et David de Pury. Il les soutient avec une telle tenacité contre la hautaine opposition du vice-gouverneur Michel, représentant

heureusement généralisés — que Rousseau émit plus tard sur les Neuchâtelois.

Au temps où l'on hue Jean-Jacques à Môtiers dont la population est artificiellement excitée contre lui par Montmollin, au moment où Rousseau quitte, en 1765, le Val-de-Travers, dans les conjonctures que l'on sait, il obtient, grâce au maréchal Keith, la nomination — par le roi — de Pury comme conseiller d'Etat ! Jean-Jacques écrira plus tard : « Tandis que la populace me couvrait de fange, je faisais un Conseiller d'Etat. » Pury, lorsque l'huissier lui apporte à Monlési son brevet de conseiller d'Etat, plante sur les lieux — en direction de Jolimont — une belle rangée de frênes, ainsi que l'orme, devenu géant, qui ombrage encore la tonnelle...

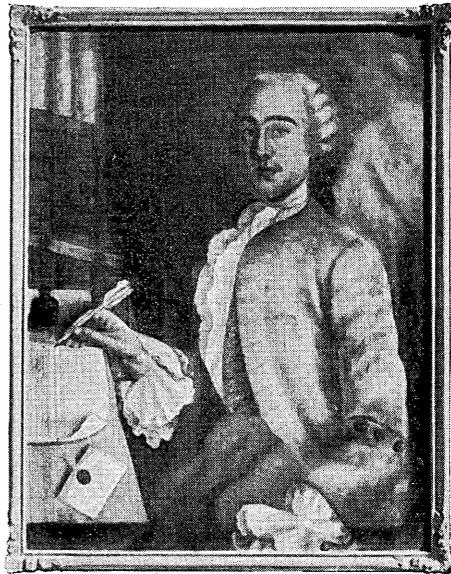
Jean-Jacques, disparu du pays, y conserve d'excellentes relations, notamment sa fidèle amie, notre quadrisaïeule, Isabelle d'Ivernois, dont il parle dans ses *Confessions*, et à qui nous avons consacré une

le roi, qu'un décret, en janvier 1767, le suspend de sa charge de conseiller d'Etat, avec ses deux collègues. Un mémoire de Pury au roi — défendant les prérogatives du peuple — est si virulent que son auteur se voit, avec David de Pury, destitué de tous ses offices !

Dans sa retraite de Monlési, il écrit alors, sous l'anonymat, ses *Lettres d'un bourgeois de Valangin* qui, sous le titre de *Lettres du cousin Abram au cousin David*, acquièrent une énorme popularité. Le conseiller d'Etat David de Pury, allié Meuron, — il s'agit d'un tout autre personnage que le banquier de Lisbonne — n'était, en réalité, qu'un parent fort éloigné, dernier descendant mâle de la branche des Pury du Singe. C'est par courtoisie que l'on s'appelait « cousin ». Abram de Pury, à l'esprit flexible et malicieux, adopte dans ses *Lettres* un style séduisant, apparemment naïf, qui va droit au cœur de la population. De sévères perquisitions sont ordonnées. Cet écrit est brûlé — comme ceux de Jean-Jacques? — par la main du bourreau ! On connaît les fluctuations de cette affaire, ses complications avec Berne, l'assassinat de Gaudot, à Neuchâtel, à la Grand'Rue¹. Tandis que ses deux collègues du Conseil d'Etat, David de Pury et Georges de Montmollin, sont réhabilités déjà en 1769, sous le gouvernement du baron de Lentulus, Abram de Pury — lui — n'est réintégré dans ses fonctions de conseiller d'Etat et de colonel, commandant du Val-de-Travers, que dix ans plus tard, soit en 1779, à l'avènement du gouverneur de Bévillie. La confiance du souverain lui est enfin rendue.

En 1791, on trouve Abram de Pury, président de la Société d'émulation patriotique, fondée par le roi. Au moment de la Révolution française, il est placé à la tête de la Commission d'état-major pour la défense de nos frontières sur lesquelles il érige un système, dès lors connu, de signaux militaires.

Un autre portrait à l'huile d'Abram de Pury illustre ces pages ; il se voit encore aujourd'hui à Monlési, au-dessus de la cheminée de bois de la salle à manger. Cette toile porte l'inscription : « Lettre au cousin David 1767. » Pury, aux yeux et sourcils noirs, aux cheveux poudrés, qui, en 1767, était âgé de 43 ans, et était conseiller d'Etat depuis deux ans, y paraît infiniment plus jeune ! En élégant habit gris et gilet bleu, il surgit d'une draperie rouge et tient en main son arme préférée... une magnifique plume d'oie ! Derrière lui, se voient quelques livres. Il n'est pas exclu que ce portrait soit d'une date beaucoup plus récente que 1767, et qu'on l'ait retouché ou terminé plus tard, du moins dans ses attributs, en y ajoutant l'inscription



Abram de Pury.

Probablement peint à 25 ans, en 1749, malgré la date de 1767 qui, avec certains attributs, paraît avoir été ajoutée plus tard.

Propriété de M. Jacques de Pury, à Monlési.

¹ « Un assassinat à la Grand'Rue » ; voir *Patrie neuchâteloise*, t. I.

indiquée. A vrai dire, ne lui donnerait-on pas plutôt là 25 ans — l'âge qu'il avait en 1749 — avant d'épouser Julie-Régine de Chambrier?

Avant de passer aux écrits réels ou problématiques du célèbre colonel, il convient de ne point négliger deux documents, un manuscrit de sa propre main, et un autre, une composition charmante de date postérieure — de Caroline Droz-Leuba — en patois neuchâtelois, relative à son sifflet d'argent.

Observations d'un forestier? On retrouve à Monlési un document dont des extraits furent communiqués par Edouard de Pury-Marval à Louis Favre pour le *Musée neuchâtelois* de 1878. C'est un manuscrit relié, de la plume d'Abram de Pury: *Observations oeconomiques sur les Forêts de la Ville de Neuchâtel, par M. Ab. de Pury, conseiller d'Etat et Lieutenant colonel, 1769*. Sous le titre, figure cette inscription: *Revu et corrigé par l'Auteur en 1785, puis celle-ci: donné par l'Auteur en 1786: J. Dardel*. Il passe en main d'Alexis Lardy, à Auvernier, qui vit de 1827 à 1880 et y fait figurer son nom. En 1877, ce dernier y note une dédicace faisant logique retour du recueil à l'arrière-petit-fils de l'auteur, Edouard de Pury-Marval, dans la famille duquel il rentre et reste après une évasion de 91 ans. Dardel a profité d'y coller son ex-libris, ses armes surmontées d'une couronne... de pas moins de neuf perles. Disons que Lardy, allié Sandoz-Rosières, qui posséda longtemps ce manuscrit, était directeur général des forêts, à Neuchâtel. Le document était, en somme, tombé et retombé en de bonnes mains!

Son texte, de 78 pages, d'une calligraphie connue, mériterait d'être ressuscité du premier au dernier feuillet, bien que certaines méthodes d'exploitation préconisées par l'auteur aient été abandonnées. Le préambule contient, entre autres, cette déclaration: « Le Conseil me fait l'honneur de me demander mes idées sur cette matière. » On remarque qu'un fort attrait pour l'économie forestière l'a conduit fréquemment dans les forêts de la ville où il dit s'être instruit en constatant leur très piteux état et le rendement médiocre qu'on en tire. Il assure ne blâmer personne et ne vouloir faire que critiques objectives. En Angleterre, comme chez nous, les bois publics rendent *deux*, les forêts privées rendent *cing!* La « destination des sols », discrimination qui n'existait point encore entre ceux d'une forêt à respecter, et ceux laissant libre accès aux chèvres et au bétail destructeur, fait l'objet de réflexions dont on s'inspira depuis. Souvent, des préceptes destinés à remédier à la confusion de plants entremêlés où ne croissent guère — se gênant les uns les autres — chênes et sapins rabougris. Il faudrait revoir la question de l'assignation des cantonnements d'espèces en fonction de la nature des terrains. Après avoir rappelé que le hêtre est l'ennemi déclaré du sapin, Pury aborde le problème délicat des semences, de la technique des lisières, des « coupes à triage et à plein », des clairières improductives, du jardinage maladroit qui ruine les plants. Observation pittoresque: « Nos différens sapins portent une semence très légère attachée à une aile pareille à celle d'une mouche. » Passant en revue les mélèzes, il note que certains de nos édifices en sont couverts depuis six cents ans et que cette charpente semble sortir fraîchement de la main de l'ouvrier; il faudrait trouver — il avoue avoir échoué jusqu'ici — une semence d'excellente qualité destinée à des essais systématiques.

Pury qui, plusieurs fois, entendit vanter les bois de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, qu'il a parcourus en tous sens, fait quelques comparaisons; ils contiennent de gros chênes, mais décrépits, aux tiges courtes, tortueuses ou vermoulues, qui,

après une longue existence, ne peuvent être voués, hélas, qu'à un « triste chauffage » ! Une chânaie au-dessus de Corcelles, trop exposée au vent du couchant, n'a aucun avenir. Celle plantée, non loin du domaine de Milord comte de Wemyss, est négligée et sans tuteurs. Ses exemples, choisis ailleurs aussi, doivent servir aux forêts de la ville ! Les vieux chênes abâtardis offrent en outre le danger de « répandre de leur cime desséchée une poussière gangreneuse qui porte alentour, à cent pas à la ronde, une maladie lente et la mort ». Pas de hêtres parasites chez les chênes ! En terrain défriché, le labour doit être profond, à la charrue et à la houe ; en revanche, nous replantons souvent trop profondément. « L'ouvrier chargé d'arracher un sujet doit être intelligent et soigneux. L'arbre que l'on déracine est un homme plus ou moins grièvement blessé. »

L'intérêt qu'il porte à la forêt tient d'une véritable passion. Qu'on en juge : « Dans le mois de septembre 1757, j'eus la curiosité d'aller voir si la grêle qui venoit de dévaster nos vignes, avoit endommagé les Forêts de la Ville ; à mon retour je rencontrai un de nos Maîtres Bourgeois auquel il me parut convenable de faire part de mes observations sur un grand nombre de *chênes* non loin de Pierre-à-Bot et capables encore de devenir des arbres très utiles si l'on avoit soin d'affranchir leurs tiges d'une foule de branches prêtes à les estropier pour jamais. Mon propos lui parut peu sensé, sans doute, puisqu'il me répondit d'un ton railleur que le seul moïen de remplir cette tâche seroit d'engager le Conseil général à marcher dans les Bois, en front de Bandière, la serpe à la main. Je l'assurai vainement que ce travail étoit une bagatelle ; il ne put pas être persuadé. Pour être plus certain moi-même de mon assertion, et probablement un peu agacé par la raillerie, le lendemain, de bon matin, accompagné d'un garde Forêts et muni d'outils nécessaires, je me transportai au milieu des *chênes* qui m'intéressoient ; et là, à l'aide d'une échelle de quinze pieds que le Métayer de Pierre-à-bot me fournit, j'entrepris mon essai dont la réussite auroit été bien plus à mon gré si l'échelle avoit eu vingt cinq pieds. Pour atteindre le but que je me proposois, je fis choix des arbres les mieux figurés et dont les tiges susceptibles d'exhaussement méritoient d'être façonnées. Durant cette journée qui me parut bien courte, et en huit heures de travail proprement dit, avec le secours du Forestier, mon Compagnon intelligent, je mis la main à 87 *chênes*, lesquels plus ou moins branchus et couverts de pousses, acquirent des tiges nettes et régulières de 15 à 17 pieds de hauteur. Il est à propos d'observer que cette Chânaie dont l'existence me parut dater au moins de cinquante ans, n'avoit probablement jamais reçu le plus léger soin. Et l'on conçoit aisément qu'une forêt de *chênes* soignée et visitée annuellement présentera peu de choses à faire aux visiteurs de l'année suivante. »

Il nous faut de vraies forêts de chênes, non seulement pour leur bois, mais pour de meilleurs *glandées* destinées à engraisser nos cochons comme cela se fait si supérieurement en Franche-Comté. Au Landeron, à Thielle, à Fontaine-André, au Villaret, à Cottendard, à Bevaix, Boudry, Gorgier, Vaumarcus, les forêts de chênes ne sont que taillis étouffés et jamais entretenus, auxquels les forêts de la ville se devraient de montrer le bon exemple !

De savantes digressions visent la forêt même du *hêtre*, qui prospère et resplendit comme à Rochefort, sur les sols pierreux les plus ingrats. A ce propos, Pury ajoute que ses propres expériences viennent à l'appui du raisonnement. Il parle de celles de Monlési : « La chaumière que j'habite en été sur les montagnes du Val-de-Travers est abritée de trois côtés par les hauteurs. Bien boisées au Couchant, ces collines



Type de pâturage boisé, domaine de Monlési.

Photographie obligeamment communiquée par M. P.-El. Farron, inspecteur cantonal des forêts.

étoient dégarnies au Nord et surtout au Levant où le rideau ne présentait que des roches pelées de pierraille. En 1756 — soit l'année qui suivit la première construction — j'entrepris de masquer ces laideurs en les boisant. Le terrain bêché ou plus tôt graté par tout où il pouvoit l'être, j'y semai de la *Faine*; plusieurs de mes amis attesteront que ce rideau si tristement aride autrefois, se couvre aujourd'hui d'un *Taillis* épais et de la plus agréable verdure. [En réalité, à l'heure actuelle, s'élèvent à cet endroit des hêtres magnifiques!] Ce *semis*, il est vrai, ajoute le colonel, fut soigneusement parqué dès sa naissance, précaution d'autant plus indispensable que le bétail est friand du tendre feuillage d'un *semis* naissant; j'en ai fait la fâcheuse expérience dans une autre partie du sol assez bon où l'exposition favorable m'avoit induit à y former avec un soin particulier un *semis* régulièrement espacé: des *Châtaigniers* en occupaient le bas; au-dessus, le *Chêne*, le *Sicomore*, le *Fresne*, l'*Orme*, le *Tilleul*, le *Sorbier*, l'*Alisier*, tous en lignes successives, composaient ce *semis* terminé dans le haut par le *Sapin* et la *Pesse*. Cet essai qui à l'égard du *Châtaignier* et du *Chêne* n'étoit qu'un objet de curiosité vu le climat et la hauteur des lieux, cet essai — dis-je — avoit réussi au delà de mes espérances et faisoit mon plaisir, lorsque durant une nuit, et malgré la solidité des barrières, le bétail nombreux du Fermier pénétra dans le *semis* qui atteignoit sa troisième année et le dévasta de tous côtés, à un tel point que pour n'en plus voir les restes désolés, j'achevai de le détruire» (!)

Le châtaignier, que l'on greffe pour obtenir de belles châtaignes mais que l'on s'abstient de greffer pour obtenir du beau bois, le châtaignier — dont le colonel Morel possède une allée merveilleusement réussie dans sa propriété de Colombier —

devrait mieux attirer notre attention puisque l'on en fait une charpente recherchée et surtout d'excellents vases pour nos vins. Sa culture est identique à celle du chêne. S'agissant du *noyer*, il écrit : « Partout où sans nuire aux vignes voisines il y a place pour un noyer et du fond pour sa nourriture, la Ville devrait ordonner sa plantation. » Il déplore que le noyer, dont le bois atteint de hauts prix, soit presque toujours planté ça et là, abandonné à son sort, roué de coups et maltraité lorsqu'on abat son fruit encore mal mûr, « Dans le Dauphiné, on le secoue avec des crochets de longueur suffisante en évitant soigneusement d'endommager l'arbre » ; on attend que les noix y soient mûres et l'on s'abstient du monstrueux usage de briser de précieuses branches pour en faire tomber à tout prix les petites noix malvenues et de mauvaise qualité, qu'il faut y laisser sans regrets. L'espèce tardive des noyers de Savoie et du Dauphiné devrait être naturalisée dans ce pays.

La disette de bois de chauffage dont le coût augmente chaque jour, alors que d'énormes quantités sont journellement consommées par les fabriques de toiles peintes qui précipitent la destruction des forêts voisines, incline Pury à rappeler la tourbe et son usage général comme combustible. Dans un chapitre sur les gisements du Chablais ou Rondet comparés à ceux de nos marais du Val-de-Travers, l'auteur explique par quel travail systématique et préliminaire l'on pourrait exploiter la tourbe : creusage de fossés à border de peupliers d'Italie à croissance très rapide, d'aulnes, de saules et d'osiers. A propos des peupliers d'Italie, il s'exprime ainsi : « Dans peu d'années, les plants nombreux de M. du Peyrou fourniront des boutures par milliers. »

Avant de conclure, le manuscrit Pury présente quelques observations sur les « Vacheries des Joux » dont les bois doivent être traités sans retard comme il proposa que les forêts de sapins le fussent. Mise en garde contre les discours tenus par les vachers qui applaudissent toujours aux coupes, contre les écumeurs de résine, ces meurtriers et dangereux voleurs ! Erreur criarde, que celle commise par la communauté de Buttes qui affirme la poix de ses forêts et expose celles-ci par ignorance à d'irréremédiables déprédations, à de sauvages blessures où s'introduisent la pourriture après déperdition d'un fluide essentiel ! Pury s'élève aussi contre l'usage barbare de ce que l'on appelle parfois encore *droit de bochéage*, faculté pour la communauté de se servir dans les bois privés.

Une régie vigilante devrait s'appliquer à organiser l'économie forestière de la ville de Neuchâtel, non seulement pour le bien des contemporains, mais pour celui des générations suivantes. N'est-ce point fort aimable de penser à nous déjà ? Cet exposé, alliant l'arboriculture la plus avisée à l'économie générale, étudie finalement le marché des bois : « La cherté doit ses progrès à une cause toute simple ; la consommation augmente et le bois diminue ; nous brûlons la chandelle par les deux bouts ; expression vulgaire qui ne peut être appliquée plus à propos ! Cette captivante digression a trait aux bois maritimes, de plaine et de montagne. De même que notre agriculture est en réalité une agriculture de « montagne », nos forêts appartiennent — surtout au point de vue du trafic du bois — à la catégorie « montagnarde ». Les volumineuses quantités de bois que consomme, à l'époque, la construction à La Chaux-de-Fonds et au Locle, doivent être importées de Franche-Comté et de l'Evêché de Bâle.

Abram de Pury souligne que l'équilibre entre production et consommation résulte moins de l'étendue des forêts que de leur bon état. Avant l'élan que prirent précisé-

ment alors, sur le plan industriel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, tout un peuple mettait à profit les longs intervalles que l'âpreté du climat ne permettait pas de vouer à l'agriculture. Ces laborieux colons, après avoir ensemencé leurs terres, allaient par essaims exercer d'autres activités dans les parties basses du pays, ou chez nos voisins, qui voyaient chaque fois revenir avec plaisir les « Hirondelles de la Comté » ! « Aujourd'hui tout a changé » — s'écrie déjà le colonel... « Dans un grand nombre de Villages, peu de Paysans, beaucoup de Messieurs. Combien d'héritage d'une petite étendue, mais sur chaqu'un desquels un sage laboureur, à la fois maçon ou charpentier, vivoit gaiement avec une nombreuse famille, qui ne présentent maintenant que de maigres ou de tristes pâturages avec les ruines de grand nombre de maisons rasées ! J'en pourrais compter plus de 20 dans les seuls environs de la chaumière que j'habite, durant les chaleurs de l'Été, sur les Montagnes du Val-de-Travers. Que sont devenus les colons de tant d'habitations abandonnées ? Les enfans, en renonçant à l'état de leurs Pères, se sont entassés successivement dans les villages ; ils veulent être fabriquans de montres ou d'Indiennes. Que résulte-t-il de cette fatale transformation ? »

Suit le couplet du moraliste, condamnant le luxe. Pury loue, en revanche, l'assiduité au travail de la terre que montre la population du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers : « Elle peut être comparée à des plantes indigènes et bien enracinées : les hommes qui la composent sont attachés au sol et à la Patrie avec une énergie sentimentale qui caractérise le vrai Colon. » L'auteur — logique — revient, après cette parenthèse, à la forêt dont il n'a point cessé d'entrevoir le cher et poétique fantôme à travers le brouillard des désillusions de l'heure. Il rompt une lance en faveur des réserves.

En concluant — chose bizarre — Abram de Pury, auquel on a attribué la paternité des *Mémoires du Chancelier de Montmollin*, cite ces *Mémoires* : « Mes craintes paroîtront moins chimériques, peut être, si j'ajoute que sur la fin du siècle passé déjà, le danger fut apperçu dans le lointain par le Chancelier George de Montmollin, homme d'Etat très habile (*sic!*) et longtems le Coriphée de l'administration : Dans l'avant propos qu'ouvre la seconde Partie de ses Mémoires Politiques, on lit ces mots remarquables, au sujet de l'abus des défrichemens « J'ai grande peur que ce Pays ne périsse un jour par le deffaut de bois ». Que diroit il maintenant s'il voïoit à la fois, la continuation des défrichemens, le commerce d'exportation et la consommation interne décuplée ? »

La façon fort subtile dont userait Pury qui se citerait lui-même en faisant croire qu'il cite Montmollin, décèlerait — s'il était vraiment l'auteur des *Mémoires* — des aptitudes dignes du plus remarquable mystificateur !

Mais, Abram de Pury est-il réellement l'auteur des *Mémoires* du chancelier de Montmollin, comme l'ont affirmé MM. Jules Jeanjaquet et Arthur Piaget ? Amusante constatation. Les pseudo-*Mémoires* de Montmollin (Montmollin mourut en 1703), publiés par les soins de César Monvert en 1831 contiennent bien la phrase qu'en tire Pury — sympathique forestier — en 1769 !

L'énigme d'une éminente personnalité.

Comme deux historiens neuchâtelois, MM. Jules Jeanjaquet et Arthur Piaget, ont attribué — en somme assez récemment — au colonel Abram de Pury la paternité des *Mémoires du Chancelier de Montmollin* et de notre fameuse *Chronique des Chanoines*, il convient de dire les doutes qui se firent jour peu à peu à propos de l'au-

le séjour de la liberté, de la paix et du bonheur, méritoit bien que je donnasse l'espoir à mon soui, persuadé comme je le suis intimement, que la mauvaise administration des Forêts dans tout l'Etat, ... menace d'altérer la touchante prospérité dont il jouit. Je desire ardemment d'être dans l'erreur, et que toute ma glose sur ce danger ne soit qu'une rêverie. Mes craintes paroîtront moins chimériques peut être, si j'ajoute que sur la fin du siècle passé déjà, le danger fut apperçu dans le lointain par le Chancelier George de Montmollin, homme d'Etat très habile, et longtemps le Céphée de l'administration : Dans l'avant propos qui ouvre la 2^e Partie de ses Mémoires Politiques, on lit ces mots remarquables, au sujet de l'abus des défrichemens, "J'ai grande peur que ce Pays ne périsse un jour par le défaut de bois, Que dirroit il maintenant s'il voioit, à la fois, la continuation des défrichemens, le commerce d'exportation et la consommation interne decuplée?"

Quoi qu'il en soit, si parmi les idées que je présente, il en est une seule qui puisse apporter de l'utilité, mon travail sera largement récompensé.

Texte manuscrit, fac-similé, du colonel Abram de Pury, mentionnant les Mémoires du chancelier de Montmollin..., dont Pury serait lui-même l'auteur ! Tiré de ses Observations sur les forêts de la Ville, de 1769.

thenticité de ces documents qui avaient bénéficié d'une admiration et d'une vulgarisation générale.

Le caractère fantaisiste des Mémoires de Montmollin — concernant « Noïdenolex », prétendue cité romaine au quartier de Vieux-Châtel — est signalé déjà en 1826, soit il y a cent vingt-trois ans, par Gaspard d'Orelli, bibliothécaire de la ville de Zurich, dans son *Corpus des inscriptions de l'Helvétie romaine*.

Quatorze ans plus tard, en 1840, Frédéric de Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, conteste qu'une charte en faveur de nos bourgeois leur eût été accordée en 1113, comme Montmollin l'indique. A son tour, le colonel Steck, dans son *Histoire diplomatique de Neuchâtel*, qualifie de fabuleuse, la généalogie des comtes de Neuchâtel inventée sur certains points par les mêmes Mémoires.

Soudain — grâce à un Lucernois et à M. Arthur Piaget — coup de tonnerre dans le ciel neuchâtelois ! En 1894, Théodore-Léopold-François-Xavier de Liebenau, savant paléographe, archiviste de l'Etat, à Lucerne — petit-fils du baron de Lassberg et de la princesse de Fürstenberg — auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, dénonce

le caractère apocryphe de la *Chronique des Chanoines* et publie, en janvier 1895, en allemand, dans les *Katholische Schweizer Blätter*, une étude sensationnelle : *Les chroniqueurs du chapitre de Neuchâtel* ! C'est à cet écrivain catholique, fort distingué, plein d'initiative — à qui une ancestrale formation d'historien de l'église romaine facilita la découverte d'erreurs et de supercheries malaisées à déceler — que revient, ainsi qu'à M. Arthur Piaget, l'honneur d'une magistrale et minutieuse démonstration de l'inauthenticité de notre *Chronique des Chanoines*. Pour divers motifs, MM. de Liebenau et Piaget en attribuent d'abord la paternité à Samuel de Pury le « grand conseiller » ; ils discriminent cet écrit de notre *Chronique du Chanoine anonyme*, plus brève — authentique celle-là — dont l'auteur est le chanoine franc-comtois Jean du Bois.

M. Piaget — qui n'était point encore notre archiviste de l'Etat, puisqu'il accéda à ce poste en juillet 1898 — venait, en 1894, d'être appelé à occuper la chaire de langues et de littérature romanes à l'Académie. La dénonciation de cette découverte dans notre canton s'impose dès lors à lui comme un pressant devoir. Il devient à bon droit le champion de ce redressement. Dans une leçon inaugurale à l'Académie, il commence par traiter ce sujet, pour tous inattendu et stupéfiant. De nombreuses polémiques fusent aussitôt. Six articles s'échelonnent dans la *Suisse Libérale* ; cinq dans la *Gazette de Lausanne* ; tandis que le *National Suisse* du 28 octobre 1895 et la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du lendemain, prennent part aussi à la discussion.

Le colonel Edouard Perrochet, de La Chaux-de-Fonds, présente plus tard, le 15 septembre 1902, à Peseux — lors de la séance, au temple, de la fête d'histoire — un travail défendant la *Chronique*. Sa thèse est brutalement réfutée par M. Piaget, alors qu'un toast à la patrie, d'Adolphe Petitpierre, demeure impuissant à réconcilier les deux antagonistes ! Le silence se fait ensuite sur cette question de 1902 à 1914, date à laquelle le colonel Perrochet publie son *Etude sur la Chronique des Chanoines de Neuchâtel*. La défense qu'il assume — cette fois par imprimé — d'un document dont l'authenticité est flagrante, ne sera que coup d'épée dans l'eau. Cependant, en 1918, le professeur Fritz-Henri Mentha, dans le *National Suisse* des 2, 3 et 5 août, qualifie d'« inconcevable parti pris » le fait que le *Musée neuchâtelois* n'ait pas rendu compte de l'étude Perrochet ! Philippe Godet, au nom du *Musée*, répond dans le *National Suisse* du 27 août. Puis, intervient le professeur Emmanuel Junod. Il juge utile de rompre une lance pour la *Chronique*, en 1923. Il déclare, dans les *Nouvelles Etrennes neuchâteloises*, approuver Perrochet « qui préfère sa foi à l'incertaine vérité historique » !

M. le professeur Jules Jeanjaquet, l'un de nos philologues les plus distingués, après avoir, en 1920, lu, à son tour, aux historiens neuchâtelois, deux études sur « Nöidenolex » et le « Séjour d'Henri II de Longueville à Neuchâtel en 1657 » — études prouvant que les pages traitant de ces thèmes dans les *Mémoires* de Montmollin, ne pouvaient en aucun cas avoir été écrites par ce dernier — présente, à Fleurier, en 1928, aux mêmes historiens, une troisième étude établissant des rapports étroits et fort troublants entre les concepts de linguistique et de psychologie de la dite *Chronique des chanoines* et des *Mémoires* de Montmollin. Il s'attache à démontrer que leur *auteur commun* ne peut être que le colonel Abram de Pury, alors que l'on a donc, auparavant, attribué la paternité de la *Chronique* à son oncle, Samuel.

Le texte de cette conférence Jeanjaquet, à Fleurier, ne fut pas publié *in extenso* ; le *Musée* diffusa plus tard ses études sur Nöidenolex et la visite d'Henri II. M. Jean-

jaquet, entre temps, avait communiqué à M. Piaget son manuscrit de Fleurier. Ce dernier l'utilisa pour une nouvelle rédaction de sa propre étude parue à l'origine dans le *Musée* en 1896, après sa leçon inaugurale de l'année précédente. Notre archiviste put donc — grâce à d'autres travaux que son initiative avait suscités — faire une définitive et magistrale démonstration du pastiche qu'était cette extraordinaire *Chronique des Chanoines*. Il faut suivre la nouvelle et savante analyse de M. Piaget dans ses *Pages neuchâteloises* de 1935. M. Piaget se rallie entièrement aux conclusions Jeanjaquet sur l'identité du *rédacteur unique* de la *Chronique* et des *Mémoires* de Montmollin. Le colonel Abram de Pury serait l'auteur commun de ces ouvrages !

Pourquoi le serait-il ?

Tous les merveilleux éloges que les historiens décernèrent de bonne foi aux faux chanoines à travers temps, tous ceux que recueillit pour ses *Mémoires* le défunt chancelier de Montmollin, sont-ils désormais dus à Abram de Pury ? Hormis les réserves qui s'imposent touchant la probité historique, ces vibrants témoignages d'admiration de lecteurs et d'écrivains, se donnent soudain rendez-vous sur la tête de notre illustre colonel ! Le fameux pasteur Henri-David Chaillet comparait les *Mémoires* de Montmollin à ceux de Commynes ! Victor Humbert, à son tour, ne compare-t-il point Montmollin, dans le *Musée* de 1894, au grand historien allemand Ranke ? Ne le compare-t-il pas aussi à Montaigne ? Pour « Jeanneret et Bonhôte », le style du chanoine Hugues de Pierre vaut celui de Froissard ! Daguet place Montmollin au-dessus de Mommsen ! Tout cela pour vous — colonel Pury ?

Mais l'on ne saurait passer outre trop succinctement.

Deux mots de cette fameuse *Chronique* — prise au sérieux par Michelet pétri d'admiration, par les Frédéric et Samuel de Chambrier, les Matile, les Bachelin, Virgile Rossel et d'autres — chronique qui n'existait qu'en *extraits* et en *copie* soi-disant sauvés du grand incendie de 1714 par Samuel de Pury.

Le préambule du document — censé être de la main de Samuel de Pury, le « grand conseiller » — explique que l'*original* même de la *Chronique*, confié par lui au diacre Jean-Louis Chopard, fut consumé par le dit incendie de Neuchâtel en 1714. Les péripéties de ce récit le rendent à peine acceptable pour des profanes. Comparaisons, et rapprochements de pièces à conviction, s'imposaient. L'auteur du *Recueil du chapitre*, dit *Chronique du chanoine anonyme* — Jean du Bois, véritable bibliothécaire du chapitre, contemporain de certains pseudo-chanoines-chroniqueurs — ignore *tout* d'eux puisqu'ils ne furent que personnages fictifs ! Dès 1895, l'on crut donc d'abord naturellement que l'auteur de la pseudo-*copie* d'un prétendu original brûlé, était Samuel de Pury — celui que nous avons vu fonder Monlési.

Il ne semble point qu'une étude plus approfondie des archives du chapitre de Neuchâtel, non entièrement dépouillées, puisse jamais restituer un seul des noms des quatorze chanoines chimériques qui — comme la *Chronique* inventée l'indique — se seraient succédé au cours des siècles en qualité de scribes. On chercherait en vain ces mêmes noms dans d'autres documents, papiers notariés ou autres. Les chanoines Henri et Jean Pury de Rive, rehaussant la cohorte de ces chanoines supposés, n'existent pas plus que le chanoine fantôme, Hugues de Pierre — auteur du principal fragment — qu'Auguste Bachelin compare à Brentôme et à Rabelais ! N'éleva-t-on point statue en pied, dans niche du collège latin, à Hugues de Pierre ? Ne voisine-t-elle pas avec celle du chancelier de Montmollin ?

A quand votre statue, cher colonel Abram de Pury? Vous voici maintenant Brentôme et Rabelais!

Certaines listes, parfois complètes, des chanoines authentiques du chapitre — listes établies à l'occasion d'une visite d'église, reddition de comptes, institution d'enfants de chœur — ignorent de leur côté ces prétendus chanoines-chroniqueurs s'égrenant du XIV^e siècle à la réforme. Grâce à l'amabilité de notre contemporain, M. Samuel de Chambrier, nous avons personnellement consulté — dans les archives Chambrier — un recueil de manuscrits de la main du diacre Jean-Louis Choupard, mort en 1740, pseudo-détenteur de l'original de la *Chronique*, brûlé en 1714. Ce dossier contient une liste des chanoines dressée par Choupard en personne. Elle ignore complètement les noms des quatorze faux chroniqueurs. Cette constatation — qui renforce la thèse de l'inauthenticité de la *Chronique* — infirme en outre la version d'un pseudo-prêt de l'original par Samuel de Pury à Choupard!

Il est clair — à l'observation — que les récits respectifs que font, tour à tour, les faux chanoines, sont agencés par un même personnage avec autant d'art que celui de la découverte du document.

Les contextes des pseudo-chanoines-chroniqueurs — par les précisions qu'ils donnent — se prêtent, mieux encore que la mise en scène du préambule, non seulement à la controverse ou aux rudes coups de l'analyse, mais aux coups d'une exécution capitale. Ils contiennent erreurs de dates, de faits, de noms, anachronismes d'idées, de langage, de syntaxe, archaïsmes discutables mais non dénués de charme destinés à donner le change. Ces défauts ne résistent pas à l'examen d'une moderne et rigoureuse méthode d'investigation scientifique. Ils ont cependant passé inaperçus de cinq générations. Ce texte, inventé au XVIII^e siècle — par Abram de Pury? — exigea néanmoins un talent de premier ordre. S'il est peut-être aisé de fabriquer un acte, comme un testament ou un manuscrit qui ne porte en principe qu'une date ou n'a trait qu'à un ensemble restreint de personnages et de conjonctures, ce fut une gageure de forger avec art — même en s'inspirant des *Annales de Boyve* et des *Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses* — la prétendue copie d'un journal original chevauchant sur plusieurs siècles et exigeant adaptation de concepts et de vocabulaires, propres à chaque période!

Les écueils eussent été déjà difficiles à éviter pour un inventeur s'exprimant en latin. Combien plus les obstacles étaient-ils à craindre en langue vulgaire? Tel personnage de la fin du moyen âge userait-il de mots qui n'apparaissent dans la langue française qu'au XVIII^e siècle? En réalité, les anachronismes *d'idées* sont encore plus significatifs; ils révèlent mieux les intentions de l'auteur, ils mettent en lumière le but de cette plaisante mystification. Le vibrant patriote qu'était Abram de Pury pouvait-il inventer autre chose que des chanoines patriotes? Ses chers chanoines sont même poètes et guerriers. Ils préfèrent — ma foi — au *canon* canonial, le *canon* à boulets! Ce sont de fulgurants canonnières, d'anémiques canonistes! Oracles et voyants avertis, ils sentent un peu trop juste — comme leur inventeur et c'en est gênant — ce qui va se passer au siècle suivant. L'inventeur que l'on crut être d'abord Samuel de Pury mentionne avec tant d'insistance — soit à six reprises — que c'est pour l'enseignement de son *neveu* (Abram) qu'il restitue ces extraits, que l'on éprouve, de ce fait déjà, un réel scepticisme. N'est-ce pas Abram lui-même qui précisément se met dans la peau d'oncle Samuel pour s'assurer la crédibilité du lecteur? Les fréquentes juxtapositions des termes « chroniqueur-écrivain » ou « chro-

niqueur qui prend la plume » sont aussi peu naturelles. Si ce ne sont point là de véritables pléonasmes, n'y sent-on pas la secrète intention d'excuser des bavards? d'expliquer l'extraordinaire prolixité de religieux qui — en revanche — parlent fort peu du chapitre de leur collégiale?

Quel but avait l'auteur qui fourvoya un bataillon d'historiens? Est-ce vraiment Abram de Pury? Rédigea-t-il — peut-être en même temps — les *Mémoires* de Montmollin qui, après les *Annales de Boyve*, parlent des démêlés, en réalité fictifs, entre Rodolphe de Habsbourg et les Neuchâtelois? N'attribue-t-on pas aussi à Abram de Pury la paternité du *Journal politique*, inédit, mais bien connu, de son oncle *Samuel*? Oncle et neveu furent contemporains durant vingt-huit ans, mais quatre à peine — de 1748 à 1752 — pourraient être éventuellement période de collaboration. Jadis, la Société d'histoire chargea Charles Robert, bibliothécaire de la ville, de publier ce *Journal politique*. Pourquoi — à la mort de Robert, en 1918 — ce travail à peine commencé, ne fut-il pas repris?

Le critique moderne considérerait volontiers Abram de Pury — en marge, encore, des études qu'il signa — comme l'auteur de divers écrits, voire même du journal inédit du diacre Jean-Louis Choupard-Chambrier. Ce journal est pourtant entièrement de la main de Choupard, comme nous l'avons constaté et contrôlé. Peut-être que les archives neuchâteloises de Berlin — transportées durant la dernière guerre à Magdebourg et qui risquent fort d'y avoir été détruites — éclaireraient certains côtés mystérieux de l'activité du colonel? Mais revenons à nos moutons, aux intentions — de prime abord incompréhensibles — qu'aurait pu avoir le colonel Pury en se dissimulant derrière tant de pseudonymes pour écrire et mieux dire ce qu'il voulait.

En fait, tout s'explique. Mais comment?

Il est exclu de recréer ici, dans le détail, l'ambiance d'inquiétude — pour ne pas dire d'angoisse — dans laquelle se plongèrent les Neuchâtelois en se donnant délibérément à la Prusse en 1707 alors qu'ils disposaient de leur sort, qu'ils avaient le pouvoir de se refuser à toute intrigue de Prusse ou de France et qu'une occasion unique s'offrait à eux, celle de se constituer en *République* en se rapprochant des Liges suisses. Les républiques suisses étaient à cette époque-là, pour la plupart, d'aristocratiques oligarchies qui eussent accueilli en leur sein, sous certaines précautions, une république de plus — encore peu évoluée — mais qui eût fort bien pu poursuivre, parallèlement aux cantons, son propre développement démocratique. Puisqu'un inélegant Tribunal des Trois Etats — plus ou moins corrompu — pouvait livrer un pays latin à un souverain germanique, n'avait-il pas la faculté, en évitant les risques de conflits, de l'affranchir pour l'avenir, de toute tutelle? L'année 1707 — la plus sombre de notre histoire — fut celle où nous nous fixâmes un sort de valets payants. Nos autorités agirent en manquant de dignité. Mais quel rapport y a-t-il entre ces faits et l'attitude que plus tard adopte Pury?

La sentence de 1707, aggravant beaucoup notre situation, nous faisait *surtout perdre notre qualité de Suisses*, sur laquelle spirituellement reposait notre salut. Cette sentence retarda de plus de cent ans — soit jusqu'en 1814 — notre inclusion provisoire dans la Confédération. Le verdict de 1707 suscita d'abord colère et menaces d'une France ayant certes soutenu les prétentions du prince de Conti, mais qui avait toujours encouragé nos alliances avec les Confédérés. Durant plus d'un siècle débutant par l'occupation des Bernois et l'hostilité des cantons catholiques entretenue par la France, d'innombrables intrigues fleurissent chez nous. Elles sont encouragées

par l'inexécution des *Promesses* de Berlin, l'âpreté de la Couronne drainant l'argent du pays, la tension constante d'esprits inquiets, la hantise de notre *isolement* ! Les Neuchâtelois, *exclus dès lors du Corps helvétique*, comprenant la portée du maquignonnage de 1707, cherchèrent sans relâche, systématiquement, à ne pas demeurer davantage tenus hors du « climat des Liges », ce climat qui leur avait valu les plus chaudes amitiés. Certains Neuchâtelois font dès lors l'impossible pour prouver *l'immémorialité de notre indigénat helvétique*. C'est ici que nous retrouvons le colonel Pury...

La poursuite de ce but urgent, patriotique, désintéressé : *l'helvétisme* — qui nous détachait implicitement de la Prusse — aurait fait perdre au colonel Pury la notion de pure vérité. Pour que l'on crût *au moins* à cette vérité, qui devait sauver le pays, il allait l'exagérer, la magnifier dans le passé. Il crut devoir forcer cette thèse patriotique pour qu'au milieu des intrigues, des dangers, l'on se souvint au moins de nos *authentiques* confraternités d'armes avec l'ancienne Suisse. M. Piaget écrit à ce sujet : « Lorsque Pury composait clandestinement la *Chronique des Chanoines*, il était précisément question du renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse. Tous les efforts des Neuchâtelois tendaient à faire comprendre leur pays dans ce nouveau traité en qualité d'alliés dès Suisses. Le faire reconnaître par la France comme membre du Corps helvétique était à leurs yeux, et aux yeux d'Abram Pury en particulier, une question de vie ou de mort » (!)

Que va donc faire Pury pour donner forme, ou mieux, de multiples formes dynamiques et discrètes à sa détermination — d'homme en vue certes — mais dont on sait qu'on brûlera même un pamphlet injurieux pour la Prusse ? Il donne la parole à quatorze chanoines fictifs, d'un temps révolu, qu'on vénérera dès lors sans sourciller pendant cent trente ans, au chancelier de Montmollin décédé depuis environ soixante ans, à son propre oncle Samuel enseveli aussi — grand politique et diplomate aux avis modérés et sages. Il imagine aussi, sans doute vers 1765, le prêt à Choupard — mort en 1740 — de *l'original de la Chronique* pour qu'avec à propos il flambe irrémédiablement en 1714. La préoccupation maîtresse de ces écrits passionnants d'intérêt perce à chaque page. C'est l'habile et systématique glorification de notre indigénat helvétique ! La thèse de ce plaideur de haute lignée — thèse soufflée et dorée — séduit les plus rébarbatifs. Elle brille au milieu d'un fouillis d'événements imaginés ou vrais. Les vrais aident à faire passer les autres pour authentiques.

Mieux que cela, Pury y va de son petit coup de pouce ouvertement. En 1768, il écrit un *Mémoire sur les motifs de convertir Neuchâtel en république suisse*, puis un *Projet d'émancipation de Neuchâtel*. Il rédige en outre un mémoire sans titre, mais débutant par ces mots : « *L'allibération du País de Neuchâtel* ». M. Jeanjaquet le publia dans le *Musée* en 1902, l'ayant emprunté aux archives Henry de Büren. Non signé, ce document est accompagné d'une lettre d'envoi munie des initiales : le C(olonel) de P(ury). Elle est datée du 18 juillet 1768. Avec raison, M. Jeanjaquet qualifie cet exposé d'« œuvre remarquable ». Il note que Pury pourrait s'être inspiré d'un projet anonyme remontant à 1707 auquel Montmollin fait plusieurs allusions dans ses *Mémoires*. Pury — s'il ne brode pas — pourrait bien être l'auteur de ce projet antérieur dont il fait parler Montmollin ! Dans ce cas, ce projet ne daterait pas de 1707. En 1707, Samuel de Pury — qui semble avoir écrit un document de ce genre en 1710 — avait 32 ans ; son neveu Abram n'était pas né. C'est plus probablement, comme nous l'avons dit, dès 1765, à l'âge de 38 ans. — l'influence de Rousseau

aidant — qu'Abram de Pury, initié qu'il est par son oncle et son père aux affaires du pays, commence à exposer sa chère thèse de l'indigénat. Ce retard sur 1707 — année cruciale qui engendre un inextricable malaise — n'a rien de tardif. En effet, au lieu de s'atténuer avec le temps, les complications nées en 1707 s'accroissent toujours ; on le constate à chaque instant et surtout lors des intrigues de 1740 ; la situation empire encore en 1786.

C'est donc au moment où les événements paraissent le plus critiques qu'Abram de Pury épouse avec religion, avec ferveur, la cause suisse du Pays neuchâtelais. Il dit dans l'*Allibération du Païs de Neuchâtel*, au sujet de notre future république : le Corps Helvétique seroit prié d'en être l'Instituteur. Cette nouvelle machine ne seroit pas aussi difficile à former que quelques-uns le pensent. La plupart des anciens ressorts pourroient subsister. Le Conseil d'Etat continueroit les fonctions de la Régence ; les Corps et Communautés, devenus les Souverains de l'Etat, s'assembleroient par députés dans des tems périodiques et dépendans des circonstances. Puis, ce magnifique républicain entre dans le détail de sa démonstration. De manière à donner plus de poids à celle-ci, il envisage même — puisque Berlin épaise le pays — que la principauté se rachète à la Prusse !

Joli galimatias. Une principauté qui se donna, eût dû se racheter.

Alphonse Bourquin ? Pâle étoile à côté d'Abram de Pury, dans notre ciel révolutionnaire !

Si l'on pense à l'action directe déployée par Pury pour créer d'innombrables embarras à la Prusse, si l'on songe à la puissante influence indirecte que ses écrits, avant même qu'ils fussent imprimés, eurent par leur popularité, l'on demeure stupéfait de ce qu'il fit par la fiction et la vérité en faveur de l'entretien de la sympathie des Confédérés à l'égard des Neuchâtelais, en faveur — surtout — de l'exaltation constante d'un profond sentiment suisse dans le cœur de nos aïeux. Neuchâtel — en 1855, sous la République — éleva par souscription une statue au baron David de Pury en reconnaissance du don, en 1786, de sa fortune à la capitale d'une principauté ! Certains se demanderaient-ils quand les Neuchâtelais — enfin devenus Suisses — élèveront une statue au colonel Abram de Pury, enthousiaste et tenace républicain de l'ancien régime ? L'argent pèse plus que le souffle de l'esprit !

Mais — dira-t-on — la probité d'historien n'exclut-elle point qu'au lieu de faits authentiques, l'on brode et l'on invente ? Anodine la supercherie de Pury, comparée aux procédés de la politique ou de la guerre moderne ! Ce perspicace manœuvrier, qui en savait long sur les marchandages secrets de 1707, se rendit fort bien compte qu'opposer une stricte authenticité de moyens à leurs effets prolongés et catastrophiques, eût correspondu à tirer à l'arbalète contre un mortier de gros calibre ! Au combat, l'élémentaire tactique est d'opposer toujours, à une arme, la même arme. Fait-on grief aux Alliés de la dernière guerre d'avoir dû recourir — afin de réduire l'Allemagne — à ses procédés pour la vaincre ? Le moyen, immédiat ou à retardement, n'est-il pas d'importance minime lorsque le but est moral ? Comme paraît louable le stratagème de Pury, comparé au geste de Bismarck faussant la dépêche d'Ems pour provoquer, en 1870, la guerre franco-allemande ! Du vivant de Pury, sa supercherie commence par inspirer : *Recherches sur l'Indigénat Helvétique* — ouvrage publié en 1778, par le chancelier Jérôme-Emmanuel Boyve. N'est-ce point une multiple campagne discrète pour « Neuchâtel suisse » qui est ainsi amorcée ?

En inventant « le Chevalier Jean » mentionné au début de cette étude, en

imaginant quelques Pury chanoines — plaisantes fioritures, habiles manœuvres — l'auteur ne rehaussait nullement son prestige. Il n'en avait cure. Il fit tout, au contraire, pour le diminuer. Ne se grandit-il pas — en revanche — en défendant, contre le régime du roi, les prérogatives du peuple? N'est-ce point concours d'attitudes franches, insoumises — à une monarchie qui a pourtant anobli sa famille — n'est-ce pas ses violents pamphlets qui le font destituer de son poste de conseiller d'Etat?

Plaisant gaillard que ce colonel faisant, au cours des siècles, jeûner à la micarême, plume en main, quatorze chanoines de plus, chantant *faux* les messes de notre antique catholicité! Surprenante générosité que celle de disparaître derrière Montmollin qui acquiert dès lors brillante réputation épistolière!

Ne verrait-on point plutôt certains orner de leur nom les écrits d'autrui? Notez que son jeu est solide, bien compris: Montmollin dans ses *Mémoires* vante et cite la *Chronique*. Dans ses commentaires de la *Chronique*, Pury rappelle l'autorité de Montmollin! Le *Journal Politique* a soin d'authentifier la *Chronique*. Comme on l'a vu, Pury, une fois de plus — dans sa notice forestière — se réfère aux avis de poids de Montmollin! Chaque étude s'appuie sur l'*autre*; l'*autre*? — découvre-t-on plus d'un siècle et demi après — est de la même plume, une plume qui aidera à sauver la patrie. Ces nombreux scribes sont le même personnage. Inlassablement, Pury travaille à sa façon. Il tient en main toutes les ficelles de son théâtre. Avec passion, désintéressement, il les agite pour le seul bien du pays, Neuchâtel suisse!

L'œuvre d'imagination du colonel, pour autant qu'elle soit de lui — les preuves matérielles manquent — œuvre reflétée par de nombreux historiens de bonne foi, rend parfois peut-être un peu épineuse l'étude de notre passé.

Le charme de Pury a séduit maints auteurs. Charles Berthoud ne déclara-t-il pas préférer les *Lettres du Cousin Abram au Cousin David* à telle page brillante de Paul-Louis Courier? Les incontestables talents de Pury le placent en tête des Neuchâtelois de marque, des origines au XIX^e siècle, en tête des patriotes dévoués et prudents. Son évincement des charges publiques peut avoir été l'un des mobiles de ses attitudes. M. Piaget ne le ménage point; il admet cependant que « Pury, qui avait peu de scrupules, était sans doute persuadé d'agir en bon Neuchâtelois et en bon Suisse ».

Dans un article intitulé: *Arthur Piaget, historien neuchâtelois*, paru dans le *Musée* en 1945, notre ami M. Eddy Bauer — pour réfuter l'accusation de critique négatif et montrer que cet érudit, en s'attachant à la seule vérité, en tire toujours des enseignements positifs — écrit: « Si la *Chronique* des Chanoines n'a plus rien à nous apprendre sur les guerres de Bourgogne, quel document passionnant pour étudier les progrès de l'idée helvétique à Neuchâtel, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle! » C'est nous qui soulignons, en ajoutant: « Et dans la première moitié du XIX^e siècle! »

Avant de clore ce chapitre, et en suggérant qu'un jour un ouvrage, exempt de tendances partisans, soit consacré au colonel Pury, deux mots des *preuves matérielles* qui — à vrai dire — font défaut pour assurer qu'à côté des nombreuses *Etudes*, *Mémoires*, *Observations*, *Projets* ou *Pamphlets* qu'il signa, il est l'auteur, comme l'ont décrété MM. Jeanjaquet et Piaget, de la *Chronique des chanoines*, des *Mémoires du chancelier de Montmollin* et du *Journal Politique* ou *Mémoires secrets* de Samuel de Pury. Une étude comparée et minutieuse de ces écrits permettrait fort probablement d'en établir les dates, soit la chronologie ou la simultanéité. Certaines confrontations d'écriture pourraient ne pas être superflues. M. Jeanjaquet, puis M. Piaget ont donc déplacé — pour des motifs de logique, de psychologie, de

philologie et de chronologie — la responsabilité ou la paternité de ces principaux ouvrages, de la tête de Samuel Pury sur celle de son neveu. M. Piaget concède que M. Jeanjaquet a eu cette « audace » (*sic*), et il l'approuve.

La preuve de ses assertions péremptoires ?

M. Jeanjaquet, à qui nous faisons remarquer que toute *preuve matérielle* manquait, nous écrit : « En fait de preuve matérielle fondée sur l'écriture, je pourrais citer le manuscrit de la dissertation sur Noïdenolex que m'a fait voir jadis M. Paul de Pury. Conservé dans un safe d'une banque neuchâteloise, il ne renfermait que ce texte entièrement de la même main que d'autres papiers écrits par Abram Pury. Petite écriture très ronde très régulière. » Nous ne pensons point, quant à nous, que ce passage des *Mémoires du chancelier de Montmollin*, écrit par Abram de Pury, atteste de façon péremptoire qu'il soit l'auteur des *Mémoires*. Le doute le plus complet subsiste pour qui a constaté — en travaillant dans nos archives officielles ou privées — la présence du nombre parfois stupéfiant de *copies* qui furent faites à la main de documents les plus divers, dispersés ici et là. Si nous admettons qu'il est exclu que Montmollin soit l'auteur des *Mémoires* qu'on lui attribua — qui prouve donc qu'Abram de Pury n'ait pas pris copie de ce texte d'un auteur inconnu, sur Noïdenolex ? Rien n'atteste en effet que ce manuscrit d'Abram de Pury soit de date antérieure au texte intégré dans les *Mémoires*. Rien n'établit; en conclusion, l'identité et la paternité nécessaires. Il existe, des *Mémoires* du fameux chancelier de Montmollin, plusieurs manuscrits anonymes, non exempts de variantes, soit à la Bibliothèque de la ville, soit dans les archives de Pury, de Marval et de Coulon, soit chez M. Hugues de Montmollin, à Saint-Gall. La comparaison de ces documents regroupés éclaircirait-elle le mystère plânant encore sur l'origine de cet ensemble imprimé en 1831, alors que le chancelier mourut en 1703 et qu'Abram de Pury trépassait en 1807 ? D'autres Pury, contemporains d'Abram, ainsi que nous l'avons vu, étaient d'extraordinaires épistoliers !...

La question de l'identification de l'auteur des *Mémoires du chancelier de Montmollin* et de la poétique et plaisante *Chronique des Chanoines*, demeure, en fait, ouverte. C'est la bouteille à encre ! A supposer qu'Abram de Pury prît des précautions — et il semblerait qu'il en eût pris — pour masquer sa personne, ces précautions risquent d'être efficaces au point que le problème reste toujours posé, comme celui d'Homère ou d'Ossian ! N'agite-t-on pas, tous les dix ans, en Angleterre, la question de savoir si Shakespeare écrivit lui-même ses chefs-d'œuvre ou s'il ne fut que l'homme de paille de Bacon ?

Chabloz — en 1896 — jugeait *trop sévère* M. de Liebenau qui aiguilla d'abord les soupçons sur Samuel de Pury. Il est certain que le catholique Liebenau pouvait être plus rigoriste que nous à l'endroit d'une supercherie ayant trait aux actes d'un Chapitre du clergé romain. Liebenau ne s'était-il du reste pas entraîné, en 1874 déjà, à dénoncer Jean de Blotzheim, valet de la maison d'Autriche, qui — de toutes pièces — avait fabriqué en faveur des Habsbourg, cinq diplômes des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, attribués à divers empereurs ?

Dans ses *Mensonges imprimés*, Voltaire — avec une maestria à laquelle fait songer M. Arthur Piaget condamnant la *Chronique* — fit jadis une sensationnelle démonstration de la fausseté matérielle et intellectuelle du testament politique de Richelieu. Mais voici ! De nouveaux savants... plus savants que d'autres savants, assurent de nouveau l'authenticité du testament du fameux cardinal, ministre de

Louis XIII ! Antithèse ? Peut-être. En tout cas, M. Piaget mit en lumière chez nous — sous un aspect que l'équité éclairera mieux — l'*Helvétisme*, magnifique testament politique d'Abram de Pury, grand libéral, serviteur passionné de son pays.

Ainsi que nous le disions plus haut, la biographie du fameux colonel devrait être écrite ! Qui l'écrira ? Elle serait inséparable d'investigations délicates : l'étude de l'ampleur pénétrante de sa thèse, d'une thèse dont les moyens d'expression n'eurent pas le moindre effet nocif. Le plaisir littéraire qu'il donna à des milliers de lecteurs contient une force agissante dont il fut le puissant levier.

Problème ?

Sans Abram de Pury, le fruit *mûr* de la Révolution fût-il si doucement tombé de l'arbre, en 1848 ?

Lo subiet an ardjet du coronel. Il existe, sous ce titre, une composition de **Le sifflet d'argent du colonel.** Caroline Droz-Leuba, ancienne institutrice, du Mont-de-Boveresse, originaire de Buttes, mais qui s'exprimait volontiers en dialecte de Couvet. Ce morceau plein d'archaïsme, de la dernière « patoisante » du Val-de-Travers, présenté sous forme d'anecdote — publié en 1894 dans le *Patois neuchâtelois* — s'inspire de menus faits. Il restitue une ambiance pleine de pittoresque.

C'est au temps où le colonel Pury se rend à cheval par les Charbonnières aux Glacières, accompagné de dames montées sur des ânes, suivies ou précédées de jeunes gens à pied, cueillant la pervenche. On s'arrête au Crêt de la Citadelle d'où s'aperçoivent les limites du comté, le Vully, le Pays de Vaud jusqu'aux rochers de Vallorbe, — au nord les terres bourguignonnes. On descend dans la plus grande des trois glacières où conduit une échelle. Il y faut admirer une voûte paraissant soulevée par de grandes colonnes de glace qui jamais ne fondent et feraient croire à une chambre de verre. Les promeneurs rentrent par la Charrière-des-Moines, par ce vieux chemin que les bénédictins du Prieuré de Môtiers prenaient jadis pour aller voir ceux de l'abbaye de Montbenoît. Arrivé à la Vacherie, tout ce beau monde s'assied devant le chalet. Jean-Louis, le fermier de Monlési, traite une vache ; on boit le lait frais en bavardant, en parlant des nouvelles, des affaires de Rousseau et de celles de notre prince. Le cheval et les ânes broutent en liberté. Le récit continue :

Tu çté monsieur et cté damé alêvé sovê passé l'euver à Paris, avoué dé gran seigneur. Mé, ci-amon, è l'étan to simpîé, predjivé patoî avoué no z-âtro, avan adé ena fioulta de Nchaté por lé villho, on bon conseil por lé féné, dé rmîdo et dé toquè por lé z-éfan.

Ce qui voulait dire :

« Tous ces messieurs et dames allaient souvent passer l'hiver à Paris avec de grands seigneurs. Mais, ici en haut, ils étaient tout simples, parlaient patois avec nous autres, avaient toujours une bonne bouteille de Neuchâtel pour les vieux, un bon conseil pour les femmes, des remèdes et des petits bonnets pour les enfants. »

Un jour qu'ils s'en reviennent de la Glacière, le colonel perd son vieux sifflet d'argent. Il offre à Chavouénet, garçon de ferme, ce qu'il voudra s'il le lui retrouve. Chavouénet — qui a son idée en tête — passe des heures à chercher le précieux objet, aux Cœubles, au Pré-Dernier et tout le long de la Charrière-des-Moines. Enfin il retrouve le sifflet.

Bonnet des dimanches en poche, ayant en main ses sabots nettoyés dans l'auge

des vaches, il s'en va doucement vers Monlési. Avant d'entrer, Chavouénet met son bonnet, chausse ses sabots et frotte ses pieds au raclor, pour faire l'honnête : *D'van d'étré, Tchavouénet bouète sa cala, tschusse sé sabo et frote sé pî su lo ratieu, por faire l'onéto.* Ne trouvant personne à la cuisine, il va droit à la chambre, ouvre la porte sans heurter et trouve M. le colonel qui soupe avec toute sa société. Il ôte son bonnet, annonce au colonel qu'il rapporte le sifflet.

— Tiens, c'est Chavouénet. Je te remercie beaucoup ; tu t'es donné bien de la peine pour le retrouver. Qu'est-ce qui te ferait plaisir ? : *Tè c'è Tchavouénet. Y te r'mercho bin, te t'ai baillî bin du mâ por lo retrové. Qu'è-ço que te férè piaisî !*

Toujours en patois, Chavouénet répond qu'il voudrait être son fermier à la Rosière.

— Mon fermier ! Et avec quoi ? Il te faut des vaches, des bœufs et tout le reste, et tu n'as rien ! *Mon grandjî ! Et avoué qué ! E te fâ dé vatché, dé beu et to lo resto... et te n'ai ré !*

Chavouénet explique en bégayant qu'il a pourtant 3 louis d'or et quelques batz dans un pied de bas, que si le colonel lui prêtait quelques louis de son côté pour tout mettre en train, il lui rendrait jusqu'au dernier kreutzer avant qu'il soit longtemps.

— Nous verrons. Mais, dis-moi, pourquoi veux-tu être fermier ? *No vérin. Mé, di-me porqué tu veu être grandjî ?*

Chavouénet tordant son bonnet, le mettant dans sa poche le ressortant, le plantant finalement sur sa tête pour se donner du courage :

— Mon colonel et toute la compagnie, je voudrais me marier avec la Marie-Esther : *y voudro mé mérié avoué la Mérister.*

Mais, Marie-Esther est la fille du fermier Jean-Louis, qui — lui — la réserve à un autre.

— Ha ! Ha ! J'y suis. Va demander ta Marie-Esther ; tu seras mon fermier à la Rosière : *Ha ! Ha ! y li su. Va démandé ta Mérister, te séré mon grandjî à la Rosire.*

Avant de dire « bonne nuit »... *bouéné né*, à toute la compagnie, Chavouénet fait part de ses craintes du refus de Jean-Louis qu'il assure être plus têtue que tous les ânes du colonel ensemble.

— Va à la maison et nous verrons. *Va a l'otâ et no vérin.*

Il se trouve que le lendemain, Jean-Louis se plaint pour la dixième fois au colonel de l'incommodité de l'emplacement de la fontaine, il donnerait bien un louis de plus par an pour changer cela !

Le colonel, saisissant la balle au bond :

— Et si je changeais l'emplacement de la fontaine sans qu'il t'en coûtât un kreutzer ? rien qu'à une condition qui ne serait que pour une fois ?

— Il ne m'en coûterait rien et la condition ne serait que pour une fois ? Je ferai tout ce que vous voudrez ; vous n'avez qu'à dire. Que faut-il faire ?

— *Baillî la Mérister à Tchavouénet !*

— A un guenilleux qui n'a ni argent ni habits ? vous vous moquez de moi, Monsieur le colonel ! *A un gaillu qui n'a ne pion ne pata, vo vo gaussé de mé, Monsieu lo coronel !*

— Chavouénet sera fermier à la Rosière dès le printemps, et c'est moi qui paye le chédal ! *Tchavouénet serè grandjî à la Rosire dé lo bontin, et c'è mè que payo lo tchédà !*

A Jean-Louis qui fait le malin, le colonel rappelle qu'il a débuté lui-même avec deux petites vaches et un cheval boiteux.

— Ne vous fâchez pas, Monsieur le colonel. *Ne vo corossi pé Monsieu lo coronel.*
 Tout va bien, qui finit bien.

Quan vegnia lo bontin, tchacon été conté; la Rosire avé son grandjé, Tchavouénet sa Mérister, Djean-Loui sa fontan-na dver lo vé et Monsieu lo coronel son subiet d'ardjet!

Succession enviable. Ayant grandi, les trois enfants qu'a le colonel Abram de Pury, se sont mariés. L'aînée, Henriette-Dorothee, épouse très jeune — à 19 ans, en 1769, soit quatre ans après le départ de Rousseau — Pierre-Alexandre DuPeyrou qui, à Neuchâtel, érigea, de 1765 à 1771, le magnifique hôtel particulier qui fait encore l'objet de l'admiration de tous. On sait que DuPeyrou n'aura pas de postérité.

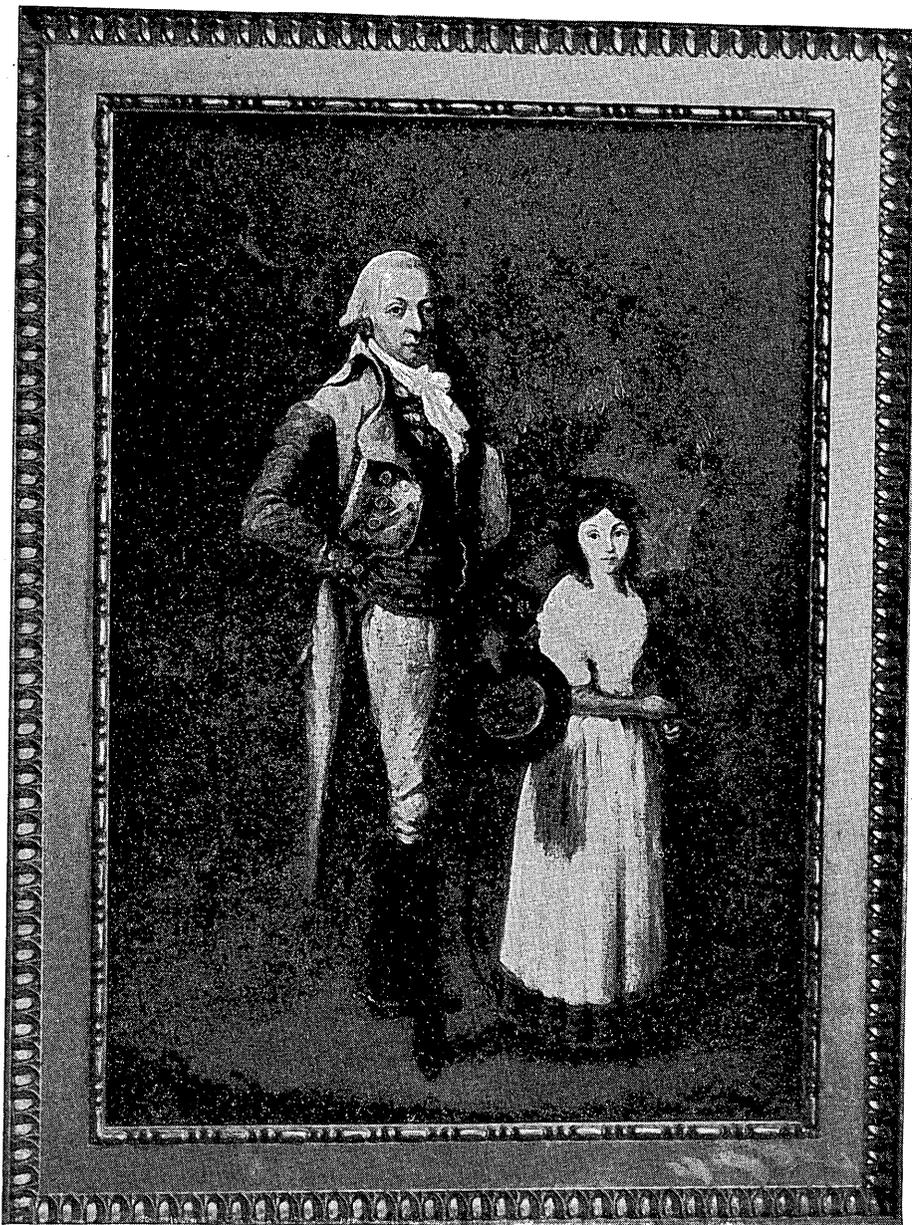
Abram de Pury jouissait d'une situation fort aisée. Il tint en particulier de son père — qui l'avait construite en 1715, un an après un mémorable incendie de quartier — une maison de ville, fort élégante, dont le fronton porte encore les armes Pury-Chambrier. Elle est sise en bordure du palier de l'escalier du Château et fait front à l'enfilade de la rue du Pommier. On l'appelait volontiers « maison Pury des Escaliers ». C'est l'actuel n° 2 de l'escalier du Château, où mourut, il y a deux ans, Samuel de Perregaux, ancien directeur de la Caisse d'Epargne. Samuel de Perregaux — par sa grand-mère paternelle, née Pury — descendait du colonel Abram de Pury.

Le fils aîné du colonel, Charles-Albert de Pury, qui, à quinze ans, court, à Monlési, herboriser de bon matin avec Jean-Jacques, entre à son tour au service de France, puis fait sa carrière au pays. Il a épousé Sarah-Marguerite de Pury, dont une silhouette charmante illustre le chapitre suivant. C'est la dernière descendante de la branche aînée des Pury, dits du *Singe*. Elle est fille unique du fameux « Cousin David » qui appartenait à la tige dont le chef — Pierre-Hugues — fut propriétaire de l'ancienne *Auberge du Singe*, située jadis au coin de la ruelle des Flandres et de la place du Marché. Ce lointain personnage était devenu vice-truchement du roi de France près les Ligues suisses.

De son côté, Alexandre de Pury — second fils du colonel — a crû en stature et en grâce. Le voici membre du Conseil des Quarante à Neuchâtel, puis du Conseil des Vingt-Quatre. Sa femme est *Agathe-Marie-Anne-Louise* Jacobel, d'une famille noble, originaire de Peseux, aujourd'hui éteinte, qui joua un rôle jadis dans les annales des officiers neuchâtelois au service étranger. La mère d'Agathe Jacobel, Marie-Anne, née Passavant, de Passenbourg, avait fait de sa fille une femme d'élite. Pury-Jacobel possède en ville, après les Chaillet d'Arnex, la fort belle maison — rue du Château — qui abritera, plus d'un siècle après, l'Union chrétienne, et qui montre encore de splendides urnes en pierre d'Hauterive.

Le colonel Abram de Pury, veuf depuis 1791, détache du domaine de Monlési — en 1801 — celui de Jolimont, pour l'attribuer à sa fille, M^{me} DuPeyrou, veuve elle-même depuis 1794. Celle-ci — nous le verrons — fait construire, neuf ans après le décès de DuPeyrou, une maisonnette d'été à Jolimont.

A la mort du fameux colonel Abram de Pury — en 1807 — son fils cadet, Alexandre, allié Jacobel, est décédé depuis 1799. Dans la part des biens qui échoient aux héritiers d'Alexandre, sous la tutelle de leur mère Agathe Jacobel, figure le vaste domaine de Monlési. Parmi ces héritiers, l'aîné, Edouard-Charles-Alexandre de Pury, officier au bataillon des tirailleurs de la garde en 1815 — plus tard membre



*Alexandre de Pury, allié Jacobel (1760-1799), frère de Mme DuPeyrou,
et sa fille Agathe-Henriette-Louise, née en 1789,
plus tard épouse de Félix Quentin de Grommar de Mimont.*

Peints par Reinhardt.

Propriété Jacques de Pury, Paris.

du Grand Conseil de Ville (qui succède au titre de baron par arrêté de 1820, avec son oncle Charles-Albert) — gère la montagne de Monlési de 1820 à 1840.

Entre temps, d'autres noms de baptême rappelant de doux souvenirs ou le séjour de nouveaux amis, se cristallisent à leur tour sur cette vieille terre. Devant le Pré de la Gadrille, à la lisière de la forêt, l'abbé Salmagne — réfugié de la Révolution française qui passe notre frontière pour fuir mille tracasseries — construit une terrasse qui porte dès lors le nom de *Terrasse Salmagne*. Un vieux banc de roc, installé en angle droit sur la hauteur, à l'ombre d'une riante futaie d'où le regard se perd vers l'échancrure du Val barrée par la colline de Rochefort, prend aussi — et pour toujours — le nom de *Banc Jacobel*. En y montant, le *Banc des Dames* — deux sièges de pierre, allongés, en forme de croissants, se faisant face — sert, dans le sous-bois, de délicieux relais aux... bavardes. A travers les ans, chaque été, Monlési rouvre gaiement ses portes. Une tradition sans défaillance s'y perpétue longtemps, d'inviter de nombreux hôtes. Pour peu qu'ils y logent quelques jours, ils participent — comme au temps de Jean-Jacques — à l'aménagement des sentiers, des promenades, des chemins forestiers conduisant aux belvédères ou bocages voisins qui en font un site unique. Avant la Révolution de 1848, la « Chaumière » du colonel ne cesse d'accueillir, l'été, de joyeux groupes de parents et d'amis qui viennent s'y délasser à tour de rôle et ne la quittent que le cœur serré.

Mais jetons un regard sur *Jolimont*, avant de revenir respirer un instant encore — avec le parfum de la résine — la fraîcheur des hautes futaies de *Mon Loisir* qui demeure, comme d'un geste affectueux et fidèle, en main de huit générations d'une même famille.



Jolimont-Pury. Domaine détaché de Monlési pour M^{me} DuPeyrou.

JOLIMONT

Peu après avoir reçu de son père, le colonel Pury, le domaine de Jolimont — qui se trouvait être ainsi, avec quelques bois destinés à le rendre mieux rentable, détaché du grand mas de Monlési — M^{me} Pierre-Alexandre DuPeyrou y construit, en 1803, presque accolée à la ferme mi-bois, mi-pierre de Plattiron, une primitive petite maison de maître rectangulaire, de huit fenêtres de façade, prévue pour les séjours d'été. Son père, âgé alors de 79 ans, l'engage sans doute à prendre cette décision. L'emplacement est choisi avec bonheur sur un glacis de prés relativement plat, derrière lequel se développera plantation en carré, de planes, de frênes et de tilleuls séparant la construction, au nord, du chemin courant du Moulin de la Roche à Monlési. Ce n'est pas loin de là que passe, aux temps lointains, traversant les deux domaines, la Vy-aux-Moines qui déroulait son agreste ruban en direction générale sud-nord. Deux énormes citernes à pompes rustiques sont creusées à proximité des bâtiments et d'un précieux jardin potager, tandis que de classiques et robustes pommiers-espaliers étireront leurs bras le long de façades réchauffées par le soleil. Henriette DuPeyrou-Pury, bien que sans enfant et veuve, passera de longs étés à Jolimont, avec amis et serviteurs. Jolimont et Monlési, nids perdus, métairies cachées sur les hauteurs de notre âpre et savoureux Jura, se tiennent dès lors par la main. Ils offrent, de concert, chaque saison, l'accueil le plus courtois à ceux qui aiment la marche, la solitude, le recueillement dans les pâturages émaillés de gentianes, de bruyère et de lotiers.



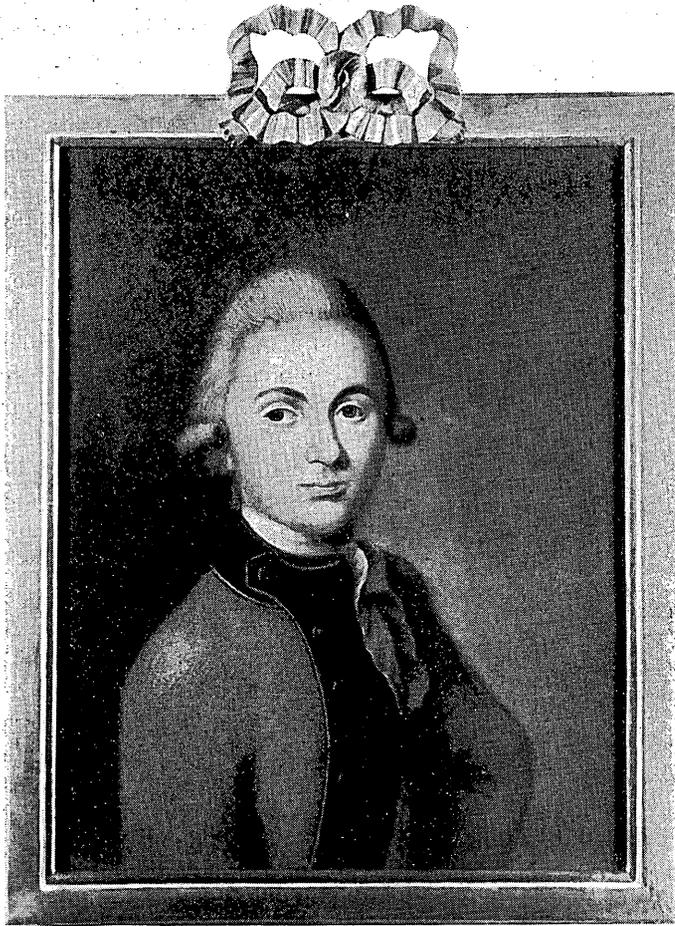
Henriette-Dorothée DuPeyrou; née de Pury.

Fille du colonel Abram de Pury.

Pastel; galerie de Pury, Neuchâtel.

Dans son testament homologué le 16 avril 1818, Henriette DuPeyrou, sous paragraphe 3, dispose : « Je donne et lègue à mon frère, Charles de Pury, l'ami de mon enfance, comme du reste de ma vie, ma Montagne de Plattiron, dite Jolimont, telle qu'elle se trouverait au jour de mon décès et avec ce que la maison renfermera. » Elle ajoute vouloir aussi lui laisser son mobilier de montagne, sauf sa « vesselle », pensant ainsi « égaliser à peu près par ce don la part du cinquième enfant qui se trouve de plus dans sa souche, que dans celle de feu mon frère Alexandre ». Au décès de la testatrice, Jolimont échoit donc à Charles-Albert de Pury-Pury, tandis que les héritiers de feu Alexandre de Pury-Jacobel, son frère cadet, conservent, comme déjà dit, Monlési.

Charles-Albert de Pury — devenu le gendre du président du Conseil d'Etat David de Pury, maire de la Côte, et de sa femme Marie-Isabelle de Meuron — accéda



Charles-Albert de Pury (1752-1833).

Lieutenant-colonel, conseiller d'Etat à Neuchâtel.
Fils du colonel Abram de Pury, frère de M^{me} DuPeyrou.

aussi à la charge de lieutenant-colonel du Val-de-Travers. Décoré précédemment de l'Ordre du mérite militaire, au régiment de Castella au service de France, il devient à son tour conseiller d'Etat, en 1812. D'une aménité parfaite, il laissera dans notre pays de vivants souvenirs de reconnaissance. On voit à la page suivante la silhouette de sa femme en haute coiffure à rubans de l'époque Directoire.

Après une assez courte période, Jolimont posséda — entre temps — par la famille Fricker, fait retour à la descendance du colonel Abram de Pury. En effet, rachète le domaine l'agronome Samuel de Pury, né en 1836, conjoint d'Albana-Louise de Coulon ! Après avoir été élevé dans le fameux immeuble des Sandoz-Travers, rue du Château, à Neuchâtel, il a passé de nombreuses années en Australie. Belle famille que la sienne ! Il a trois frères, Edouard, du premier lit, Albert, pasteur aux Ponts-de-Martel, Frédéric-Guillaume, allié Ibbetson, fixé à Melbourne, et quatre



Sarah-Marguerite de Pury-Pury (1761-1845).

Fille du conseiller d'Etat et maire de la Côte David de Pury.

Propriété de M. Paul de Pury.

sœurs, Louise, Hélène alliée Barrelet, Sophie, sœur supérieure des diaconesses de Strasbourg, et Julie, poète à ses heures, autre demoiselle austère dont il sera question et qui, en secondant sa sœur, fut institutrice aussi des diaconesses. Samuel est le fils puîné d'Edouard-Charles-Alexandre de Pury et de sa seconde femme Julie de Sandoz-Travers.

Le nouveau maître des lieux agrandit la maison en 1887 en y ajoutant, à l'est, un corps de bâtiment décroché de la façade principale, qui élargira l'habitation en la dotant, au rez-de-chaussée, d'un grand salon à quatre fenêtres, de belles pièces aux étages. Ce judicieux dispositif — respectant l'ancien aspect de la maison à l'extérieur où figurent enchâssées dans la façade les armes Pury, à l'intérieur où les plafonds montrent de jolies poutrelles — permet désormais de mieux s'organiser, de recevoir, et surtout de prévoir, sait-on jamais? l'occupation de la maison toute l'année. Avec leurs parents, les six enfants de Samuel de Pury, trois filles et trois fils — Hermann, Frédéric-Guillaume et Albert-Alexandre — y jouiront chaque été de vacances délicieuses, loin du bruit des villes, du papotage des salons. Vie simple à proximité d'une ferme commode, non loin du pittoresque relais postal

des Sagnettes! Qui se lasserait de ce coup d'œil merveilleux et toujours surprenant sur les contreforts du Chasseron, sur la Nouvelle-Censière, les Petites-Ruillières, les pâturages fleuris du Soliat, la Grande-Ecœurne, et plus à l'est, sur la trouée de Bourgogne vue à l'envers, la Tourne, et ce curieux pain de velours vert — la pyramide du Sucre? N'est-ce pas dans une combe étranglée, d'ample mélancolie, au pied du mamelon du Sucre, que le ruisseau de ce nom, avant de descendre en cascades se jeter dans les bras de l'Areuse, jaillit de terre comme dans un grand soupir de délivrance?

Au décès de Samuel de Pury, en 1922, le domaine agreste de Jolimont passe à son fils, le pasteur Albert-Alexandre de Pury, allié Moreillon, puis de Palézieux. C'est l'actuel propriétaire qui, après un long ministère exercé à Saint-Gall, se fixe, hiver comme été, dans ces régions perdues et bienheureuses. S'y retrouvent, à leur tour, durant l'été, en marge de la vie militaire ou de celle des bureaux, ses deux fils et leur



Julie de Sandoz-Travers (1800-1866), alliée Pury.

Aquarelle de Dietler, 1856.

famille, MM. Aymon de Pury-Martin, officier-instructeur d'infanterie, major à l'état-major général, et Jean-Jacques de Pury-Miescher, docteur en droit, juriste distingué.

Le fait que cette demeure montagnarde est, depuis plusieurs années, sans cesse habitée, la fait bénéficier d'un groupement sympathique de mille reliques et de charmants portraits d'ancêtres ayant tous quelque chose à dire. Avant de franchir le seuil de Jolimont et d'y entrer, jetons un bref regard retrospectif sur les Sandoz-Travers dont beaucoup ignorent tout, dont les derniers sourires, comme une douce vague expirante, vinrent s'éteindre sur le rivage des Pury qui se transmirent ainsi le sang de la maison des comtes de Neuchâtel!



François de Sandoz-Travers,
châtelain de Thielle (1771-1844). Peint en 1799.

Les Sandoz-Travers.

Par le second mariage d'Edouard-Charles-Alexandre de Pury avec Julie de Sandoz-Travers, de séduisants portraits Sandoz-Travers — famille éteinte dès 1847, qui joua un rôle important dans le pays — passent donc aux Pury. La dernière investiture du fief de Sandoz-Travers avait eu lieu un an avant la Révolution, le 24 mars 1847, au profit de la mère de Samuel de Pury, Julie de Sandoz-Travers et de ses deux sœurs, Cécile



et Uranie, demeurées sans postérité. La Révolution annule, en 1848, cette investiture du fief de Travers au profit des Pury. Il est vrai que ce fief, autrefois l'un des plus importants de la région, était, depuis 1827, dépouillé de la plupart de ses prérogatives seigneuriales. C'eût été, malgré cela, fort intéressant de pouvoir maintenir la survivance de semblable droit sur une terre!

Les Sandoz-Travers — second rameau de la branche noble des Sandoz — descendent de Henri, allié Bonstetten, seigneur de Travers, qui a trois fils, Ulrich, sei-

Jules de Sandoz-Travers († 1847),
dernier descendant mâle du nom.
Dessin de Fritz de Dardel, exécuté à Travers en 1840.



Frédéric de Sandoz-Rozières
(1731-1807).

Lieutenant-colonel en Hollande.
Allié Catherine-Marie de Jeanneret.

notice historique sur Travers, publiée plus tard, en 1881, ainsi que de quelques poèmes dont le *Merveilleux songe du comte Loys* et *Le cabaret de Brot*. C'est lui qui édite, en 1843, notamment, les *Châteaux neuchâtelois* de Huguenin. Il laisse encore un *Recueil d'articles concernant Neuchâtel, extraits du Journal helvétique de 1732 à 1784*. Son frère, François, maniait aussi la plume avec élégance. Il s'exprime avec aisance en vers et en prose. Sa ballade *La femme blanche*, publiée dans le *Musée historique* de Matile, confirme, comme les poèmes de son frère cadet, un don de famille, le talent littéraire qu'avait déjà de façon plus puérile, leur oncle, le poète neuchâtelois César d'Ivernois.

Ces deux célibataires, en hauts cols 1830, examinent avec bienveillance et bonhomie, en face d'une cheminée, les visiteurs qui, à Jolimont, pénètrent dans le fumoir où leur tiennent compagnie — bien que n'ayant pas vécu à la même époque — le Grand-Frédéric et le banquier David de Purry. Un joli salon carré, entièrement boisé, au mobilier Louis XIV, s'honore de la présence de Frédéric de Sandoz-Rozières, mort lieutenant-colonel en Hollande, ainsi que de celle de sa femme, Catherine-

gneur de *Noiraigue*, Jean-Jacques, seigneur de *Travers* — pasteur à Bôle, à La Chaux-de-Fonds et à Boudry, aumônier du contingent neuchâtelois de Villmergen — et François, seigneur de *Rozières*. Jean-Jacques, fils de Jean-Jacques, qui vit de 1735 à 1812, est docteur en droit, châtelain de Thielle, conseiller d'Etat et juge au Tribunal des Trois Etats en 1798. François de Sandoz-Travers, fils du précédent, qui succède à la seigneurie de Travers, est maire de Cortaillod, interprète du roi, puis conseiller d'Etat et membre du Tribunal souverain ; il a, de sa femme, Cécile Borel de Bitche, deux fils, François et Jules, derniers mâles du nom. Le premier d'entre eux, maire des Verrières, puis châtelain du Landeron, maire de Lignièrès, trésorier général et maire de Travers, s'éteint en 1844. Quant à Jules, qui meurt d'une maladie de la moelle épinière en 1847, dernier de sa lignée, il est l'auteur d'une



Catherine-Marie de Jeanneret.

alliée
Frédéric de Sandoz-Rozières.

Marie de Jeanneret qu'un habile coup de pinceau immortalise sous un gai bonnet pointu, en cape de soie blanche, bordée de fourrure. Ce sont les père et mère de M^{me} Marie Pillichody, proche parente du célèbre maréchal Georges Pillichody — aide de camp du comte d'Artois — qui se noie par accident dans le lac de Neuchâtel, devant Saint-Aubin, le 2 août 1824. Un lumineux pastel ressuscite, dans cette même pièce, Cécile de Sandoz-Travers, née Borel de Bitche, fille du fondateur de la fabrique d'indiennes de Couvet vers 1750. Ce dernier, Jean-Henry-Louis Borel de Bitche, se voit en habit cramoisi, dans un beau cadre Louis XV. Sa femme, en chapeau élégant, esquisse un sourire. Tandis que François de Sandoz-Travers, en haut de forme, armé d'un bâton d'alpiniste et d'une pipe monumentale, s'assied, songeur — en habit gris, gilet blanc et bottes — sur un rocher près d'une cascade.

Louis XIV en personne, encore Dauphin, flirte de façon inattendue avec une dame de la cour, lui tenant lieu de partenaire! En musique, tout cela, je vous prie! Une silhouette délicieuse ne montre-t-elle pas Cécile Borel de Bitche, assise au clavecin, alors que son mari, debout derrière elle, improvise, faisant danser en cadence l'archet sur son violon?



Marie-Esther Borel de Bitche.
Mère de M^{me} François de Sandoz-Travers.
Pastel: Jolimont-Pury.



Jean-Henry-Louis Borel de Bitche
(1706-1791).

Notaire, industriel à Bitche. Fondateur de la fabrique d'indiennes de Couvet.

Non loin d'une belle cheminée empire, une autre silhouette vous présente la femme de l'aimable rimeur César d'Ivernois, Henriette de Sandoz-Travers. Au dos figure une inscription bizarre de d'Ivernois, datée en 1835, deux ans après la mort de sa femme. Cette inscription ne dément-elle point tout ce que l'on put écrire ou insinuer pour mettre en doute un bel amour conjugal?

*C'était ma femme et ma maîtresse
Son doux parler chassait l'ennui
Nous étions deux dans la tristesse
Hélas, je suis seul, aujourd'hui!*

Au mur d'une salle à manger, à large table ovale, où gaiement prennent place avec vous les représentants de trois générations familiales, resplendit sous le verre

la collection des fameux « Serments réciproques ». Les armes des Sandoz-Travers couronnent la cheminée de roc du Jura. Pour vous mieux rappeler le sérieux de la vie, une Neuchâteloise d'antan, non identifiée, pourvue d'un puissant grain de beauté sur le nez, fait mine de vouloir vous confesser au passage. Comme d'autres personnages fixés au mur, elle a sans doute déserté le château de Travers. Prête en tout cas



*François de Sandoz-Travers et sa femme,
Cécile, née Borel de Bitche.*

à entonner avec vous un vigoureux alleluia, elle tient en main son cantique ouvert, qu'elle vous tend avec tant d'insistance qu'il paraît se détacher de la toile...

Après cette parenthèse ouverte sur Jolimont comme sont paisiblement ouverts sur les prés les larges volets rouges et jaunes de la maison en souvenir de l'écu Sandoz-Travers, reprenons le petit chemin qui — de derrière la ferme — déroule son lacet de courbes en direction de Monlési où vous accueillent des baies aux contrevents Pury, à chevrons bleus et blancs.

De génération en génération. Huit générations sur une même terre, disions-nous? En 1807, à la mort du colonel Abram de Pury, en raison du prédécès, en 1799, de son fils Alexandre, Monlési passe aux héritiers d'Alexandre élevés par leur mère tutrice Agathé Jacobel. Au nom de ces héritiers, l'aîné d'entre eux, le baron Edouard-Charles-Alexandre, administre le domaine de 1820 à sa mort, en 1840. Le baron Edouard-Charles-Alexandre de Pury-Jacobel fut officier au bataillon des tirailleurs de la garde, puis capitaine-adjutant du colonel inspecteur des milices. Bourgeois de Valangin, il est également conseiller de ville.



Agathe-Marie-Anne-Louise de Pury, née Jacobel († 1846), fille de Samuel Jacobel et de Suzanne Passavant de Passembourg, et ses enfants, Adolphine-Julie-Françoise — plus tard épouse de Frédéric-Armand de Perregaux —, et Edouard-Charles-Alexandre de Pury — plus tard allié de Montmollin, puis de Sandoz-Travers.

Peints par Reinhardt.
Propriété Jacques de Pury, Paris.

A la mort d'Agathe de Pury-Jacobel — en 1846 — cette belle terre échoit en partage aux huit enfants que son fils aîné, Edouard-Charles-Alexandre, a eu de ses deux unions.

Edouard-Charles-Alexandre de Pury a d'abord épousé, en effet, Louise-Julie-Marianne de Montmollin, jeune femme exquise, jolie blonde aux yeux bruns, simple, et d'un abord prestant, qui — après avoir donné un fils unique — *Edouard-François* — est tuée dans un terrible accident de voiture, en 1825, sur l'ancienne route conduisant de Neuchâtel à Valangin, où se voit encore un monument.

Nous devons à notre ami, M. Roger de Montmollin, l'aimable communication d'un texte de Frédéric-Auguste de Montmollin — tiré des archives Montmollin — qui peu de jours après, relate ce drame navrant, cause de la fin si prématurée de cette jeune femme tendre, vertueuse et fort jolie : « Il était midi passé lorsqu'ils arrivèrent au haut de la descente de Valangin. Pury voulut mettre le sabot. Louise, embarrassée par son enfant, dit à son mari qu'elle ne pouvait pas tenir les rennes. Le mouvement qu'il fit pour aller les saisir fit partir le cheval au grand trot. Pury courut après le char et arriva à quelque cent pas au dessous du banc de pierre, il y trouva le corps de sa femme privé de vie, le chapeau de son petit à côté d'elle et l'enfant qui sans doute avait couru après le char, vint à sa rencontre en remontant le chemin... Le docteur ne tarda pas à nous annoncer qu'il n'y avait aucune ressource, la nuque avait été rompue sans doute ensuite d'un faux mouvement fait par Louise en sautant du char de manière à préserver son enfant. » L'arrivée de l'attelage sans conducteur, à Valangin, avait immédiatement alerté les passants. On voit ici — reproduction d'une aquarelle signée U. Dardel, ornement du salon de Monlési — le portrait de cette

jeune mère. Elle y est représentée en robe verte à collerette blanche.

En 1866, au décès de Julie de Sandoz-Travers — seconde femme du baron Edouard-Charles-Alexandre de Pury, qui lui a donné sept enfants — Monlési est retenu à titre personnel, en partage d'hoirie, par l'aîné, issu de la première union, soit *Edouard-François* susnommé, qui épousera Rose de Marval, en 1851. Il convient maintenant de situer ce dernier, puisque nous avons parlé déjà de ses demi-frères et sœurs, grande famille magnifiquement unie qui, chaque été, s'empresse d'abandonner maison de ville et rives du lac, pour les hauteurs d'une idyllique retraite. Le rachat de Jolimont par l'agronome Pury-Coulon dont il fut question — le plus jeune des fils du second lit d'Edouard-Charles-Alexandre de Pury — fera que les deux domaines — de nouveau en mains de propriétaires consanguins — seront désormais l'objet d'un culte de douces préférences et de constante sollicitude.



Louise de Pury, née Montmollin.

Tuée lors d'un accident de voiture dans les gorges du Seyon, en 1825.

Aquarelle signée : U. Dardel, à Monlési.

Edouard-François de Pury-Marval, qui vit de 1822 à 1904, c'est-à-dire durant une période chevauchant ancien et nouveau régime politique, est un visage que connurent encore maints contemporains. Trop modeste, fort doué, après des études de droit à Heidelberg, Berlin et Paris, il entre au Grand Conseil de Ville en 1847. Le voici, en 1861, membre du Conseil administratif, ou Conseil communal, qu'il préside de 1875 à 1888. Généreux, de nature ouverte, il s'efforce de soulager les déshérités. Les Neuchâtelois l'appelleront *Pury-des-Bonnes-Oeuvres*. Ils lui confient les destinées de l'assistance! Sa demsœur, Sophie, supérieure des diaconesses de Strasbourg, devient, de son côté, sœur directrice de l'Hôpital de la ville. Deux magnifiques existences... toutes d'abnégation et de dévouement, auquel participe sans relâche Rose de Marval.



Femme tenant un cantique...

Huile, à Jolimont, provenant du château de Travers.

Pury-des-Bonnes-Oeuvres agrandit sa terre de Monlési à laquelle se sont ajoutées déjà la Joux-Verde, puis les Cœubles. Il acquiert, en effet, Sur-le-Mont, le Pré-de-la-Croix, les Cotards, puis le Pré Montandon. Cet arrière-petit-fils du fameux colonel — qui voit dans sa jeunesse planter mélèzes du « banc Jacobel » et somptueuses rangées d'ormes à proximité de la maison, plante — lui aussi — en 1886, non loin de là une rangée de planes parallèle à celle des frênes du fameux colonel. Tous ces beaux arbres étreignent encore aujourd'hui le sol de leurs racines noueuses et volontaires. Pury-Marval donne à Boveresse un terrain à l'extrémité des Prés de Bordon pour y construire maison d'école destinée aux enfants de ces hauts parages.

Visites. La Révolution ne trouve point buté ce nouveau propriétaire de la métairie de Monlési, qui, avec intelligence, libéralisme, s'intéresse aux idées du jour. Cela ne l'empêche pas de recevoir à la montagne — précisément en 1848, à 26 ans, encore célibataire, ayant perdu son père depuis huit ans — une foule de parents et d'amis.

Le *Livre de Monlési*, relatant le nom des personnes qui y passent une nuit au moins, montre qu'en 1848, une véritable cohorte vient y commenter gazettes, faits sensationnels, événements et surprises politiques! Y sont hébergés de grand cœur: Georges de Tribolet, Edouard Du Pasquier fils, M^{me} de Sandoz-Travers, M^{lles} Cécile et Uranie de Sandoz-Travers qui, avec leur sœur Julie de Pury, conserveront, comme bien patrimonial, le château de Travers jusqu'en 1865, Samuel de Petitpierre qui sera député au Grand Conseil dès 1856, et léguera une partie de ses biens à la ville de Neuchâtel, Louis-Frédéric de Marval, conseiller d'Etat depuis 1837, démissionnaire en 1848, le comte Louis Petitpierre de Wesdahlen, futur chargé d'affaires de Prusse à Paris puis ministre plénipotentiaire à Bucarest,

M^{lle} Cécile de Perregaux, Guillaume de Perregaux, plus tard chambellan de la reine de Suède, Constant Delachaux, pasteur aux Verrières, M^{me} Louise Delachaux, M^{lle} Marie Delachaux, le conseiller d'Etat Frédéric-Armand de Perregaux, allié de Pury puis de Steiger, maire de Travers, directeur de la Police centrale, donateur de Landeyeux, Frédéric-Constant de Rougemont, conseiller d'Etat depuis sept ans, qui, en 1857, sera délégué du roi de Prusse lors de la négociation du traité de Paris, M^{lle} Adèle de Rougemont, Paul Jeanneret, M^{lle} Elisabeth de Meuron (Ostervald) M^{lle} Anna de Meuron (Terrisse), le jeune proposant Auguste Montandon de La Brévine, plus tard pasteur à Tramelan et à Bévillard, publiciste à ses heures, Frédéric de Perregaux fils, plus tard juge d'instruction et président du synode de l'Eglise indépendante, M^{lles} Rose et Emma DuPasquier, Sophie et Rosette Gallot, Charles de Sandoz, le jeune ministre, Paul Gallot, futur pasteur en Hollande, en France, à Saint-Gall, aux Eplatures, à Chézard, dernier mâle de sa famille, mort à Cormondrèche en 1893, enfin Alfred de Chambrier, âgé de 23 ans, qui sera professeur à l'Académie, puis recteur de cet établissement, fondateur du *Courrier de Neuchâtel*, de la Société d'histoire, collaborateur à la *Bibliothèque universelle*, au *Musée neuchâtelois* — allié deux fois de Sandol-Roy — décédé en 1909.

L'été 1868, la famille Pury, n'ayant pu monter à Monlési, met la maison à la disposition de Frédéric Godet, l'éminent théologien, qui y passe ses vacances avec les siens, dont son fils, Philippe Godet. A cette occasion, Frédéric Godet note, le 11 septembre de cette année-là, dans le *Livre de Monlési* : « Nous l'avons dit souvent, Monlési, c'est la montagne idéale. Cette nature à la fois douce et grave, calme et riante, ressemble à un doux instrument dont l'accompagnement modeste se mêle sans bruit à toutes nos pensées et leur imprime sans qu'on s'en aperçoive une direction vers la Bonté et la Beauté suprême. A ces impressions si douces et si pures vient s'ajouter le souvenir de ceux qui nous ont devancés dans une patrie bien plus belle encore et de l'amitié desquels ces lieux bénis dès longtemps rendent témoignage. C'est l'idéal de la nature fondu avec celui de l'amitié. Comment ne pas avoir le cœur ému, les yeux humides, l'âme pleine de reconnaissance, en quittant Monlési dont le nom si bien choisi pourrait sans dommage faire place à celui de « Mon-Plaisir ».

Mais il s'agit là de 1848 et de 1868. Nous venons de faire un pas en arrière, car par le fil de ce récit, nous avons dépassé ces dates en suivant dans sa généreuse carrière Pury-Marval ou « Pury-des-Bonnes-Oeuvres ».

Ce philanthrope, en 1897, à 75 ans — sept ans avant sa mort — par *donatio inter vivos*, cède le domaine de Monlési à son fils aîné, Jean de Pury, âgé de 40 ans, directeur des finances de la ville de Neuchâtel depuis 1890. Mais, il s'agit là, ainsi qu'on va le voir, du représentant d'une autre génération, d'une personnalité qui concrétisera de manière fort heureuse esprit pratique, culture et vues larges des grands Pury.

Contemporains. Quelques lignes imprimées, tirées d'un livre de famille, privé, que Jean de Pury met sur pied en 1893, quatre ans avant que Monlési ne lui soit dévolu sont si fort apparentées, par l'esprit, à la discipline que nous nous imposons en rédigeant nos propres chroniques de *Patrie neuchâteloise*, qu'il convient de les citer :

« Il est non seulement légitime, mais nécessaire — écrit Jean de Pury — que les citoyens d'un Etat, d'une province ou d'une ville en connaissent l'histoire, il importe

au même titre qu'ils soient instruits de ce qui concerne l'origine, la vie et le développement de la famille à laquelle ils appartiennent.

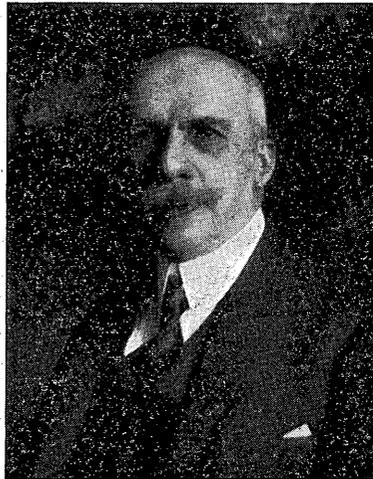
» Les groupements politiques et sociaux peuvent se dissoudre, la race seule, la famille est organisme vivant, une plante où la même sève passe à travers les milliers de générations. De cette chaîne immense, l'étroitesse de notre horizon ne nous permet d'apercevoir que les chaînons les plus rapprochés de nous. Rameaux d'un arbre dont les racines sont inaccessibles à notre regard, nous pouvons du moins nous attacher à connaître la structure du tronc et les branches d'où nous sommes sortis et dont rien ne saurait nous détacher.

» Bien plus, on s'est mis à établir avec des soins minutieux la généalogie des animaux de prix, on s'enorgueillit de posséder le descendant de quelque cheval renommé et de pouvoir prouver sa filiation par titres authentiques ; il est assez naturel que nous désirions faire pour nous-mêmes ce que d'autres font pour les habitants de leur étable et de leur écurie. »

Jean de Pury explique plus loin que toutes les familles, illustres ou obscures, riches ou pauvres, ont un intérêt égal à recueillir et à conserver les souvenirs de leur passé ! Puis, il termine un *Avant-propos* par cette phrase sur les Pury : « Race née au cœur du pays neuchâtelois, nous lui avons fourni pendant plusieurs siècles des serviteurs utiles. Puisse-t-il en être de même à l'avenir. Cette noblesse-là survit à toutes les révolutions, elle est de mise sous toutes les formes de gouvernement. »

Les tableaux généalogiques qu'il dresse décèlent environ 445 Pury, sans compter leurs souriantes épouses ! Si — depuis — la critique historique a supprimé certains Pury figurant sur ces tableaux, le travail auquel tous donnèrent lieu n'en est pas moins louable preuve de constance et de curiosité récompensée. Jean de Pury n'y oublie ni les plus humbles, ni les plus obscurs, serruriers, chappuis, menuisiers, cordonniers ou perruquiers, ni les quelques amphitryons — sélectes hôtes du reste — qui tinrent avec fierté auberge sur rue, telle celle du fameux *Singe*, place des Halles, ou celles de la *Croix-Blanche* ou de l'*Ecu de France* où, sans sourcilier et la mine accorte, règnent respectivement, vers 1650, Jean et Henry Pury, l'arrière-grand-père et le grand-père du célèbre banquier de Lisbonne auquel il fut fait allusion.

La grande modestie de Jean de Pury, nouveau propriétaire de Monlési — qui ne parle jamais de lui — nous impose un pressant devoir, celui précisément de parler de lui et des siens. Né en 1857, Jean de Pury a un frère cadet, Jules de Pury. Jules de Pury, plus tard allié Noëmi Perrot — de Genève — fait une belle carrière d'instructeur d'infanterie dans notre armée. De cet officier distingué, descendent le pasteur Roland de Pury-Montmollin et ses propres enfants. Ce sont eux qui paraissent désormais perpétuer la branche aînée.



Jean de Pury (1857-1929).

Docteur en droit, conseiller communal à Neuchâtel, colonel fédéral, chef de mission diplomatique de Suisse en France, fondateur de la Société suisse d'héraldique. (Photographie prise au cours d'une mission à Budapest, en 1925.)

Jean de Pury, son frère Jules et leur sœur Agathe, dont le prénom rappelle Agathe Jacobel, contribuent à former le groupe traditionnel d'entente gaie et chaleureuse qui, jamais, ne manquera d'animer — parents et amis venant à la rescousse — une « chaumière » pittoresque !

Richement doué, doté d'un fort beau talent littéraire, Jean de Pury — après avoir fait du droit et laissé d'ineffaçables souvenirs à sa chère Société de Zofingue — obtient le titre de docteur de l'Université de Leipzig. Est-ce la compassion suscitée par l'idylle malheureuse d'un ami — étudiant comme lui à Leipzig — qui le décide à publier *Conte gris — Les Amours de Tyrtée* ? Cet original récit, tirage spécial de la *Suisse libérale* — introuvable en librairie mais repérable à la Bibliothèque de la ville — ne fait-il point revivre avec mélancolie ces élans fabuleux, platoniques, étranges, qui hantent et bouleversent jeunes gens secrètement séduits par quelque irrésistible Vénus ? L'auteur avec à propos baptise *Tyrtée* Julien Saultier, camarade à sève refoulée, au physique ingrat. Saultier — est-ce là un pseudonyme ? — évolue gauchement parmi les de Flotten et les de Seuleville. Epris d'une passion non partagée pour une fabuleuse Olga, il finit par en mourir ! Et l'on sent que tout cela est bien vrai !

En 1883, Jean de Pury passe capitaine d'état-major. Il épouse, l'année suivante, Mathilde Petitpierre de Wesdehlen, petite-fille de Georges-Frédéric Petitpierre de Wesdehlen, créé comte lors de son mariage avec Hermine, fille du comte de Waldbourg-Truchsess-Capustigal et d'Antoinette, née princesse de Hohenzollern-Hechingen.

Peu soucieux de succès tapageurs, alors qu'il eût pu, sur une scène plus grande, jouer un rôle de premier plan, Jean de Pury accepte le poste de conseiller communal, à Neuchâtel. Il y est porté par le parti *radical* — fraction adverse — qui instaure ainsi la tradition de confier au parti *libéral* la gestion des finances de la ville. Après une activité de vingt-sept ans où il fait preuve d'une compréhension consommée des besoins du moment, il résigne ses fonctions en 1917, désigné par le Conseil fédéral comme envoyé extraordinaire en France. Il prend à Paris, durant la guerre, la direction de la gérance des intérêts austro-allemands assumée par la Confédération. Auparavant, il a passé colonel et occupé le poste de chef d'état-major de la deuxième division commandée par Edouard Secrétan. Ayant travaillé nous-même comme attaché à Paris, avec d'autres juristes, dans son dicastère politique, nous conservons — ainsi que tous ses collaborateurs — le clair souvenir de son doigté, de son dynamisme, de son exquise courtoisie et de l'aisance avec laquelle il résolvait les problèmes les plus épineux. Il n'est pas exagéré de dire qu'il eût fait un diplomate de haute lignée, digne de ses lointaines traditions familiales.

Après l'armistice de 1918, Jean de Pury — qui, chaque été, séjourne sur sa chère montagne de Monlési — accepte de présider la commission internationale d'arbitrage chargée de liquider un conflit entre la ville de Budapest et ses créanciers. Enfin, lorsque sera créé à Neuchâtel le poste de président de la Commission cantonale de recours — rouage nouveau en matière fiscale — son nom, immédiatement, s'impose. Cette instance, sous son égide, devient excellente garantie pour les contribuables ; elle fortifie la position du Conseil d'Etat déchargé de trancher les conflits.

Heureusement pour lui, Jean de Pury n'a point tempérament d'homme politique. Il trouve, sans la chercher, la popularité du meilleur aloi. Jamais inactif, il occupe ses loisirs par d'innombrables lectures, par des publications



Monlési.

Façade est, entrée.

originales et instructives. *Le Nobilaire du pays de Neuchâtel*, étude critique due à sa plume, ne fait aucune concession volontaire aux petites vanités. Fondateur de la Société suisse d'héraldique, il fut certainement — comme l'écrivit notre confrère Pierre Favarger dans la *Gazette de Lausanne*¹ — l'un des promoteurs du réveil de cette science qui touche à la fois aux arts, à l'histoire et à l'archéologie. M^e Pierre Favarger, dont on connaît le grand amour de l'histoire, rappelle aussi que Jean de Pury fut « l'inspirateur du mouvement qui se manifesta en faveur du rétablissement des anciennes armes du pays de Neuchâtel, qu'un fanatisme incompetent avait proscrites en 1848 ». M. Favarger en retraçant sa belle carrière — constamment éclairée par le souci du devoir — ajoute ce témoignage mérité : « Servir son pays fut la dominante de sa vie ! »

Une caractéristique, selon nous la plus accusée de Jean de Pury, fut d'accepter avec intelligence et sans regrets stériles, un nouvel ordre de choses, un nouveau statut politique, que son tempérament, sa dignité, sa morale et sa foi lui dictaient de servir. Il a, ce faisant, donné par son ressort et son exemple, une leçon magistrale à certains descendants de familles en vue sous l'ancien régime, qui, dès 1848, boudèrent travail et fonctions publiques pour se borner à gérer dans une attitude négative des fortunes diminuées qui risquaient de ne plus être méritées. En 1889 — déjà — Jean de Pury avait publié des *Poésies de Jeunesse*. Une quarantaine de pièces de vers trahissaient déjà son âme généreuse et délicate de jeune homme ; à trente-deux ans, il y exprime ses espérances de façon touchante :

¹ Article nécrologique, numéro du 28 mai 1929.

LE DÉPART DES HIRONDELLES

*L'hiver est revenu ; les herbes sont fauchées
La neige sur les prés pose son tapis blanc ;
Les hirondelles vont, viennent ; les nichées.
S'appellent par essaims et partent en sifflant.*

*Je les regarde fuir longtemps, et mes pensées
Suivent au fond du ciel leur vol noir qui décroît ;
Tandis que pour mourir, quelques pauvres blessées
Restent seules aux nids suspendus sous mon toit.*

*Faites, ô Dieux, vous qui comptez mes heures brèves,
Qu'il ne neige jamais assez dru sur mon front
Pour chasser mes amours, mes doux chants et mes rêves,
Et que je parte aussi quand ils s'envoleront !*

Le Musée neuchâtelois publia en 1923, de Jean de Pury, curieux de tout, *Un projet de château seigneurial à Saint-Aubain en 1565*, sujet qui, l'année précédente, fit l'objet d'une communication à la séance de la Société cantonale d'histoire, à Valangin.

Qui n'a lu sa spirituelle *Petite flânerie héraldique dans les rues de Neuchâtel*, illustrée de jolies vues, éditée à titre posthume par J. Guinchard, en 1932 ? Si une étude consacrée à Jean Grellet est moins connue, c'est qu'elle s'adresse à des spécialistes. Ces deux essais — fort différents quoique d'une identique discipline — sont une autre expression d'un sain équilibre, celle aussi d'un inflexible souci d'allier l'agrément au sérieux pour embellir la vie. Par sa nature, sans le vouloir, Jean de Pury est près de tous !

Emporté par la maladie en 1929, il a — comme son père l'avait fait pour lui — cédé, de son vivant, en 1922, son fief montagnard de Monlési à son fils, M. Jacques de Pury. Ensemble, souvent, ils y ont travaillé, bêche et rablais en main, penchés sur les herbes envahissantes de sentiers que déjà le célèbre colonel et son ami Jean-Jacques entretenaient avec amis et gens de ferme !

M. Jacques de Pury, docteur en droit — allié Moreillon comme son cousin de Jolimont — devenu à son tour propriétaire de la terre historique de Monlési, fut aussi, en 1908, président de la Société de Zofingue, à Neuchâtel. Ancien adjudant du régiment 8, commandé par le colonel Paul Bonhôte, il devient avocat-conseil de la Légation de Suisse en France. C'est avec joie qu'il fuit, durant ses vacances, le tumulte du boulevard Saint-Michel, pour venir, lui aussi — après huit générations d'ascendants — se reposer et respirer dans le silence l'air frais d'une région paisible et bienheureuse.

Aujourd'hui, comme hier, la vieille maison... Aujourd'hui, comme hier, la vieille maison, fermée durant la guerre, rouvre donc chaque année ses volets chevronnés. La frontière n'est plus un obstacle. Au cours des ans, certaines améliorations sont apportées à cette « chaumière » d'illustre mémoire ! De belles pièces mansardées, commodes, datent déjà d'un siècle.

Un aimable salon fut aménagé au parterre ; ses baies, au midi, s'ouvrent sur une plateforme de verdure d'où l'on a refoulé devant le rural le jardin potager. A toute une dynastie de fermiers dont le dernier était Ulysse Jeanneret, d'autres succèdent. En 1907, les fermiers Borel reprendront la Vacherie dominant les terres non loin de la Loge, abri où se trait le bétail en pâture. En 1902, Jean de Pury avait doté la propriété d'un tennis dissimulé dans la futaie...

Fort heureusement, l'on maintient à Monlési cet aspect sobre et rustique caractérisant l'intérieur montagnard blotti entre cave fraîche et toit jurassien perché entre ciel et terre. Le parfum subtil... de la porcherie, enfin démolie, s'est dispersé pour toujours en 1910 ! Jusqu'en 1918, four monumental en usage !

Au rez-de-chaussée, cuisine et pièces coquettes où se voit le portrait du chambellan du prince de Conti, conseiller d'ambassade et conseiller d'Etat Samuel de Pury. Ceux aussi de son neveu, le célèbre colonel Abram, et de Louise de Pury-Montmollin. Ici, généalogie Pury armoriée — sur cuivre — dédicacée par Pierre-Frédéric Berthoud.

Aux étages, chambres à coucher boisées, au simple parterre de planches. Au nord, de la fenêtre de Rousseau — homme aux vues... larges — les yeux se posent toujours sur le talus et la citerne ! Chaque pièce, aux linteaux de bois naturel, fait surgir gaiement quelque souvenir. Portraits multiples, visages reposants. Voici la reine Louise, Pury-Marval, Guillaume de Pury en bel uniforme de consul suisse à Melbourne. Frédéric-Guillaume IV manquera-t-il à l'appel ? Il fixe d'un air songeur la Pouëtta-Raisse.

Entrons, à l'est, dans la chambre voisine de celle dite des diaconesses. C'est celle des pasteurs, à banc tournant. On y pénètre — pour mieux souligner sa sainteté ? — en enjambant une énorme poutre barrant le seuil. C'est là que se tient jadis école du dimanche ou culte que présidera « tante Julie » chère aux familles, lorsque aucun digne officiant ne sera présent ¹.

D'une fenêtre, pend depuis toujours, le long de la façade, une grosse corde munie de nœuds. Sert-elle à sonner la cloche à l'heure des repas ? Non point. C'est par là que l'on dégringolera prestement, en chemise ou bonnet de nuit, en cas d'incendie.

Aux combles, charpente à toute épreuve. Ornant chambres de repos, corridors et paliers, partout gravures françaises, panoplies, mousquets, cornes de chasse, épées, lances, hallebardes, bahuts munis de belle ferronnerie. Ne vous égarez pas dans recoins mystérieux, escaliers de bois et couloirs où, le soir, après la veillée, hôtes et convives se souhaitant une bonne nuit, s'égaillent comme jadis dans un silence à grincement de portes pour aller se coucher chandelles en main — peuple de fantômes se dispersant aux étages en effrayant les chauves-souris...

Clarté limpide et vive que celle d'une lune d'août, qui dans le haut Jura paraît toute proche et vous retrouve à la fenêtre ouverte de votre chambre, écoutant monter — comme jaillissant de taches d'ombre — le cri des chouettes coupant le

¹ *Julie de Pury* — sœur de Sophie de Pury qui avait été directrice de la Maison des diaconesses de Strasbourg — publia, daté des Ponts-de-Martel, en 1899 (Delachaux et Niestlé), un recueil de vers, *Bouquets d'autrefois*, contenant toute une série de morceaux allègres. L'un d'eux, « Mariage », dédié à Elise Février et au Dr Favarger, prouve qu'« épines d'amour sont des fleurs » ! Ombres chinoises, crapauds, colimaçons, célibataires endurcis, pasteurs et missionnaires, inspirent tour à tour ce poète original, qui laisse en outre *Les Cigognes de Strasbourg*, autre élégant cahier de couplets ornés de dessins en couleur. *Julie de Pury* fut professeur de littérature française au « Bon Pasteur », annexe de la Maison que sa sœur dirigeait à Strasbourg.

chant de la fontaine ! Par-dessus le voile transparent qui nimbe le Val-de-Travers, vous apercevez à peine, au bord d'une clairière, à l'éperon d'un bois qui se devine — vis-à-vis, sur l'autre versant des hauteurs masquant le lac — les petites lumières fixes de la Mordetta, de Vuissens, de Vers-chez-Bordon, ou d'autres maisons habitées. Pourtant, c'est de cette crête lointaine qu'avec des miroirs maniés en expert, reflétant le disque flamboyant du soleil, l'on s'est fait dans la journée des signaux amis.

Pour chacun de nous. Grand privilège, sans doute, pour une famille, que celui de pouvoir vivre au cours des siècles, de génération en génération, au cœur d'un paysage — fidèle certes — *mais fidèle pour chacun de nous et que nous méconnaissions trop.*

Pour nous tous, notre libre Jura n'est-il pas demeuré jeune ainsi qu'au premier jour ? Une terre d'avant les hommes y palpète encore. Comme dans un rêve primitif, ses combes agrestes ou désolées, ses replis et ses crêtes nous offrent plus que jamais leur intime tendresse.

Un jardin de ville est fermé. Le Jura — le haut jardin du pays, celui du recueillement — est ouvert.

Depuis des lustres, c'est notre patrimoine. N'y allez pas en horde. Partez à deux ou solitaire. Vous y sentirez mieux le baiser de la nature. Vous y serez petit, seul comme sur la mer. Combien est profonde et saisissante cette poésie qui flotte sur ces pâturages où les oiseaux et l'eau sont rares ! Combien vivifiantes les fraîches brises caressant au passage l'arbre éploré, touché par la foudre !

Trois jours, perdu, au hasard, dans notre magnifique Jura silencieux, vous vaudront *trois semaines* de liberté hors du terroir. Ils vous renouvelleront. Les heures, les mois, les années qui dans nos cités, nos villages, se précipitent, s'égrènent, à la montagne, très lentement — comme autrefois.

Pensons à nos aïeux.

Reprenons notre souffle.

Ne glissons point, désemparés, sur le vieux sol du Pays. Cramponnons-nous à lui.

Comme nos pères regardons-le mieux, dans ce qu'il a de plus élevé et de plus simple.